

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Mai - Juin - Juillet 2023

N°3 - 28^e année

SOMMAIRE

PV du 5 avril 2023	5, 6, 8, 9, 11, 12, 14 à 16, 19, 20, 26, 27
.....	33, 34, 37, 38, 43, 46
Casino:	10, 24, 25, 45
Terrasses:	22, 23
Gastro:	28 à 31
Clin d'œil:	35
Artisans:	40 et 41

PASQUALE BRUNI



JEWELLERY PALACE

Fine Jewellery & Swiss Watches

Av. Claude-Nobs 2, 1820 Montreux, VD

+41 21 965 12 12

info@jewellerypalace.ch

www.jewellerypalace.ch

jewellerymontreuxpalace



N'ARRÊTEZ JAMAIS
DE BIEN ENTENDRE



ALAIN AFFLELOU

Opticien & Acousticien

Tchin Tchin
AUDIO

VOTRE 2^{ÈME} PAIRE
D'AIDES AUDITIVES
POUR 1CHF DE PLUS ⁽¹⁾

Avoir une deuxième paire
est indispensable pour profiter
de chaque instant!

(1) Voir conditions en magasin

MONTREUX

Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

SORRENTINO



Buderus
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER

021 943 23 41

079 321 01 01

sorrentinosa@sunrise.ch



CARLOS DA SILVA

CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE

PIERRE NATURELLE

PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48

021 960 14 46

1815 CH-Montreux

1852 CH-Roche

www.cdasilvasa.ch

info@cdasilvasa.ch

Agence de Montreux

Grand'Rue 3, 1820 Montreux

T 021 965 30 45

www.vaudoise.ch

vaudoise¹²⁵
Assurances

LA CAVE
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcvm.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacave-vm.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY

021 925 70 70

MONTREUX

021 965 44 44



SoluTubes®

SA
Assainissement de conduites



STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC

Rue J-Girard 24

T 022 368 30 04

F 022 368 30 07

ch. des Tenevières 19

T 026 664 00 04

F 026 664 00 07

1036 SULLENS

Ch. du Verger 2

T 021 731 17 21

F 021 731 50 91

1895 VIONNAZ

Av. du Léman 8

T 027 281 30 04

F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

AMSTEIN

L'Ambassadeur de la Bière!

www.amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux - Eaux minérales - Jus de Fruits



NE MANQUEZ PAS NOTRE PROCHAINE DÉGUSTATION !

DÉGUSTATION
BIÈRES & VINS

SAMEDI 24 JUIN 2023

De 11h à 16h dans nos locaux de St-Légier

**À LA RENCONTRE
DE DEUX MONDES**



Plus d'informations sur www.amstein.ch



MAGASIN DE ST-LÉGIER

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 - 1806 St-Légier

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 - 1860 Aigle

info@amstein.ch - +41 21 943 51 81



GRUNDFOS
 RÉPARATEURS
 AGRÉÉS
 GRUNDFOS



**Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques
 de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes
 vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.**

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥ L'été avec ♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥

AEBI FLEURS
 & Décoration Sarl
 Rue Gambetta 23
 1815 Clarens
 Tél. 021 964 61 22
www.aebifleurs.ch
Aebifleurs@gmail.com

Une entreprise
 familiale
 proche de
 vous

publiaz
 immobilier

Av. Claude Nobs 14
 CP - 1820 Montreux
 T+41 21 966 00 66
montreux@publiaz.ch
www.publiaz.ch

Gérance
 Rénovation
 Courtage
 Administration PPE
 Expertise

MONTREUX
INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:
 Info-Ville Sarl, Case postale,
 1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49
 E-mail: infoville@bluewin.ch
 Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2023, 3 x papier - 2 x Internet.
 N° 1 mars, 25 février;
 N° 2 mai - internet;
 N° 3 juin, 21 juin;
 N° 4 août - 30 août (internet);
 N° 5 octobre, 29 novembre;

Prochain numéro: 30 août (internet)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
 par e-mail pour le N° 4: **20 août**

Soutien à Montreux Info-Ville:
IBAN CH12 0900 00001710 6360 1

EST. 1970

TABASHOP
 MONTREUX

Davidoff

Visitez notre magasin en ligne
www.tabashop.ch

Habanos

Grand Rue 46 • 1820 Montreux • +41 219637070 • info@tabashop.ch



Soutien à Montreux Info-Ville



SC
SC SECURITE
www.scsecurite.com

Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Evénements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

PUBLICITÉ

MoinelImmobilier Sàrl



Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 5 avril 2023 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 5 avril 2023 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, les représentants des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **90** conseillers présents (sur 98), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences: 90 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mme Ida Rodman, MM. Yvan Aubord, Claude Pascal Gay, Mario Gori, José Jorge, Alisan Metic, Pierre- André Spahn,

Absent: Dario Guarnaccia

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y ajoutant les points suivants.

Au point 10, développement des motions et des postulats Ajout d'un point:
10.1. Postulat de M. Quentin Talon: "Fonds immobilier"

Au point 11, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout de six points:

11.3 Interpellation de M. Fabrice Yerly: «Comment Montreux bénéficie-t-elle de la stratégie cantonale vélo?»

11.4 Interpellation de M. Romain Pilloud: «Accueil préscolaire - Point de situation et perspectives.»

11.5 Interpellation de M. Yvon Welte quant à l'état de l'esplanade de Territet.

11.6 Interpellation de M. Olivier Mark: «Raisonner le combat contre les feuilles mortes.»

11.7 Interpellation de Mme Johanne Vetter: «Que faire de nos 192 fourmis sans fourmière de garde?»

11.8 Interpellation de M. Olivier Müller: «PACom: sait-on suffisamment où on va?»

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par: 74 OUI, 0 NON et 0 abstention.

M. le Président

Avant d'aller plus en avant et de passer au point 1 de notre ordre du jour, je souhaite que le Conseil puisse se prononcer sur la manière dont doivent s'afficher les résultats des votes de notre Conseil.

Effectivement, lors de notre séance de mars, l'affichage des votes avait changé et les résultats apparaissaient en temps réel sur l'écran. Ainsi, afin d'opter pour la solution qui satisfera le plus grand nombre, nous allons voter sur cette question. Vos chefs de groupe respectifs devaient vous en parler lundi, j'espère que cela a été fait.

Ainsi, celles et ceux qui souhaitent garder l'affichage des votes comme nous l'avons toujours connu: c'est-à-dire avec affichage des résultats à la fin du décompte de temps, votent OUI

Celles et ceux qui souhaitent que notre système change pour afficher les votes en temps réels durant le décompte du temps votent NON

Si vous n'avez pas d'avis, vous pouvez bien sûr vous abstenir. Il y a-t-il des questions à ce propos?

VOTE: 64 OUI, 13 NON, 5 Abstentions

Le système de vote habituel est maintenu, merci beaucoup.

Le préambule à cette séance étant terminé, comme d'habitude, merci de faire preuve de respect et de courtoisie dans vos interventions.

Cela étant dit, je déclare cette séance du Conseil communal du 5 avril 2023 ouverte. Nous passons au point 1 de l'ordre du jour, approbation du Procès-verbal de la séance du 1er février dernier.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

M. le Président

En préambule, merci à toutes celles et tous ceux qui ont envoyé leur texte à notre secrétaire Mme Céline Morier, conformément à notre règlement.

Au sujet du procès-verbal de la séance du 1er mars, quelqu'un a-t-il des modifications à demander?

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT

2.1. de Mme Carolanne Feissli (SOC), démissionnaire;

2.2. de M. Sébastien Giovanna (PLR), démissionnaire;

2.3. de M. Michael Samuelian (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h00 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Cédric Marsens, en remplacement de Mme Carolanne Feissli (SOC), de M. Simon Lepêtre en remplacement de M. Sébastien Giovanna (PLR) ainsi que de Monsieur Jean-Bernard Kammer, en remplacement de M. Michael Samuelian (SOC).

Nous allons procéder à l'assermentation selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Messieurs Cédric Marsens, Simon Lepêtre et Jean-Bernard Kammer, de bien vouloir venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS! *Lecture de l'article 6.*

Messieurs Cédric Marsens, Simon Lepêtre et Jean-Bernard Kammer, sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection. Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil et votre carte de vote auprès de notre huissier.

3. NOMINATION

3.1 d'une ou d'un membre suppléant de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE), en remplacement de M. Lionel Moyard (Les Vert.e.s), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Lionel Moyard, y a-t-il une proposition du groupe des Vert- e-s?

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Le groupe des Vert-e-s propose la candidature de M. Ambroise Crittin.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Ambroise Crittin tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Ambroise Crittin, vous êtes élu membre suppléant de la délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE), et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu pour cette séance:

- Courrier de démission du SIGE de M. Lionel Moyard, daté du 20 mars 2023.
- Courrier de démission de Mme Lynn Dardenne Perrin, daté du 20 mars 2023.
- Courrier de démission de M. Bruno Femia, daté du 31 mars 2023.
- Nous avons également reçu deux pétitions concernant le préavis 01/2023 sur lequel nous voterons ce soir. Ces deux pétitions sont directement adressées au Conseil communal et à la Municipalité, mais elles sont de compétences municipales, comme décidé par le bureau du Conseil qui s'est réuni avant cette séance. Ces deux pétitions seront remises à la Municipalité. Pour précision, les deux pétitions sont signées, mais le deuxième document n'est pas nominatif et nous ne connaissons pas l'auteur de ce deuxième recueil de signatures.

Je n'ai plus d'autre correspondance à vous transmettre.

5. COMMUNICATION DU BUREAU

5.1 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller: «Du béton plus durable à chaque fois que possible». (Date de la commission: mercredi 19 avril 2023, à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux ;

Président (SOC): M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Valérie Calderini, Charlotte Chevallier, MM. Olivier Blanc, Olivier Mark, Cédric Marsens, Olivier Müller, Quentin Talon, Bernard Tschopp, Yvon Welte

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de MM. Emmanuel Gétaz et Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux. (Date de la commission: mardi 2 mai 2023 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Président (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mmes Ruth Bär, Anne Duperret, MM. Emmanuel Gétaz, Jean-Bernard Kammer, Pierre Loup, Jörg Meyer, Philippe

Morier-Genoud, Michel Posternak, Michel Zulauf

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de Mme Stefania La Spada: «Escaliers de Jacob». (Date de la commission: mardi 2 mai 2023 à 19 h 00, à la salle B de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Présidente (Vert-e-s): Mme Anne Saito

Membres: Mmes Stefania La Spada, Antoinette Loupm MM. Eric Blazquez, Mathias Ekah, Angelo Giuliano, Vincent Haldi, Antony Huys, Kelvin Kappeler, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 relative aux travaux de réfection et de réaménagement de la rue du Lac à Clarens (RC 780a) sur le tronçon compris entre La Maladaire et le carrefour avec la rue des Vaudrès;

6.2 relative à l'orientation prise en matière de mobilité et de stationnement.

relative à l'extinction définitive des trois écrans LED aux entrées de ville et de l'écran mobile

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la crise énergétique, la Municipalité avait pris, en octobre 2022, une série de mesures destinées à économiser l'énergie selon les recommandations émises par la Confédération et le Canton. Parmi ces mesures, l'extinction des trois écrans LED a été effective depuis le 1^{er} novembre 2022. L'écran géant mobile n'a quant à lui plus été prêté aux organisateurs de manifestations depuis la même date.

Les panneaux sont maintenant éteints depuis plus de cinq mois. Des mesures de communication de remplacement ont été proposées : les utilisateurs et utilisatrices peuvent désormais faire part de leurs événements en ligne (sur le site internet communal), par le biais d'un formulaire ad hoc. Les événements sont repris et communiqués sur les divers canaux

communaux, tels que site internet, réseaux sociaux, newsletters, journal communal, agenda, vitrines d'information locales, etc. Les retours sur ce fonctionnement ont jusqu'à présent été positifs.

Avec l'arrivée du printemps et la sortie de crise énergétique, la Municipalité s'est penchée sur la question du futur des écrans LED. Mis en place il y a plus de dix ans et hors garantie depuis bientôt une année, ils sont en effet obsolètes et leur remplacement représenterait des coûts considérables.

Ainsi, notamment à l'aune des objectifs de durabilité de la Municipalité, des économies d'énergie toujours encouragées par la Confédération et le Canton de Vaud, mais aussi de la situation financière communale, la Municipalité a décidé de renoncer au renouvellement de ces écrans et de faire procéder à leur démontage.

En contrepartie, la Municipalité va continuer de proposer aux villages, associations locales, entités culturelles, organisations sportives et autres utilisatrices et utilisateurs, que leurs événements soient communiqués par d'autres canaux communaux d'information tels que cités ci-dessus. La décision est également valable pour l'écran mobile, dont les caractéristiques sont identiques.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le préavis No 01/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un Ecopoint au Coteau-de-Belmont. (Rapp. Mme Soraia Dias);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR est étonné que dans un préavis qui a pour objectif principal la mise en séparatif d'une partie de notre réseau com-

Prochain numéro 2023 - 29 novembre version papier tous ménages

**MONTREUX
INFO-VILLE**

en 2023 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 25 février

distribution tous ménages

No 3 – 21 juin

distribution tous ménages

No 5 – 29 novembre

distribution tous ménages

No 2 – 5 mai

en page sur internet

No 4 – 30 août

en page sur internet

Relevez le défi et participez à une course mythique,
il n'est pas trop tard pour vous inscrire!

elite
fondations



COURSE MONTREUX LES ROCHERS-DE-NAYE

DIMANCHE 2 JUILLET 2023

COURSE DE MONTAGNE - BERGLAUF - MOUNTAIN RACE

DÉPART DE MONTREUX: 18,8 KM/1600M • DÉPART DE CAUX: 9,5 KM/920M

PARTENARIAT AVEC LA COURSE THYON-DIXENCE DU DIMANCHE 6 AOÛT 2023

PARTICIPEZ À L'UNE DES PLUS BELLES COURSES DE MONTAGNE D'EUROPE
ET PROFITEZ DE SON PANORAMA EXCEPTIONNEL SUR LE LÉMAN ET LES ALPES
ATTENTION: PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE !

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

www.montreuxlesrochersdenaye.ch

munal, on y rajoute un écopoint situé 250m plus loin. On peut se demander s'il y a une relation intrinsèque entre ces deux objets et donc si le fameux principe de l'unité de la matière est respecté. Une majorité du groupe PLR approuvera néanmoins les conclusions du préavis telles que présentées, en espérant que la Municipalité évitera de faire des préavis «all inclusive» à l'avenir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Soraia Dias (ML)

C'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2023 de la Municipalité du 27 janvier 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un écopoint au Coteau-de-Belmont

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement des infrastructures publiques au Coteau-de-Belmont, dont notamment la mise en séparatif, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la création d'un écopoint;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir les dépenses relatives aux égouts, d'un montant de CHF 270'000.- directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 «Fonds égouts»;
5. d'amortir les dépenses liées aux routes, d'un montant de CHF 374'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 40 ans au maximum;
6. d'amortir les dépenses liées à l'écopoint, d'un montant de CHF 140'000.-, par le compte No 450.3313 sur une période de 10 ans au maximum;
7. de comptabiliser la subvention de l'ECA, d'un montant d'environ CHF 10'000.-, dans les comptes de recettes du préavis;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 2 NON et 1 abstention.

7.2 No 02/2023 relatif à l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés». (Rapp. M. Fabien Willemijn);

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse et du public

Encore une fois d'abord un grand merci aux habitants de Montreux, 3'364 d'entre eux ont signé l'initiative (donc 20 % de la population à la place des 15 % demandés) et ont exprimé leur souhait de sauvegarder les Grands-Prés pour la population de Montreux.

- le site «les Grands-Prés» s'étend sur un terrain précieux de 25'000 m² (équivalent de 3 ½ terrains de foot) avec une châtaigneraie, des haies et une prairie naturelle qui se place juste à côté de la réserve naturelle de la Châtaigneraie

- Le Conseil d'Etat nous rappelle que nous sommes tenus de «*préserver la ressource «sol»... et la biodiversité.*»

Le Conseil fédéral a rappelé que «l'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse est visé à l'horizon 2050. [...]».

Et dans le Préavis no 08/2023 de la Municipalité nous trouvons aujourd'hui une lettre de la Direction générale du territoire et du logement adressée à la Municipalité en date du 24.01.2023, où ils proposent des modifications: «*Les vastes espaces vides non aménagés situés dans le tissu bâti: Les espaces libres de construction/non aménagés de taille importante situés dans le milieu bâti ne doivent pas être considérés dans le territoire largement bâti lorsqu'ils n'entretiennent pas de lien avec le bâti environnant et ont une fonction autonome, tels que des secteurs de vignes ou de prairies.*»

- Cela veut clairement dire que nous devons stopper de bétonner nos terres vertes.

- J'en appelle à votre conscience: pour la population, pour la nature et les animaux, pour le climat et les futures générations. Je pense qu'il est de notre devoir de protéger chaque mètre carré de nature.

- La Fondation Franz Weber nous parle des Grands-Prés qui «constituent un rare témoignage du Clarens célébré par Jean-Jacques Rousseau dans son roman épistolaire «La Nouvelle Héloïse», un texte fondateur du romantisme qui a remporté un succès considérable déjà au XVIII^e siècle et qui a fait connaître Clarens dans le monde entier». C'est suite à ce roman que le tourisme de Montreux a commencé à se développer. Et les Grands-Prés sont un magnifique témoignage, avec un grand potentiel, pour l'histoire et l'identité de Montreux

- Les Grands-Prés appartiennent à la population de Montreux

- Rien ne justifie de bétonner ce poumon vert pour continuer la construction immobilière dans l'agglomération de Clarens qui est déjà, aujourd'hui, un exemple négatif du

mitage du territoire et l'image même de la mauvaise réputation de la politique urbanistique à Montreux.

Non au sacrifice et à la destruction des Grands-Prés sous prétexte de construire un écoquartier avec 11 gigantesques bâtiments (nous en avons un aperçu avec les gabarits), 230 logements (dont 46 subventionnés) et 245 places de parcs. Une fois construit, ce terrain sera perdu à jamais.

Au 31 décembre 2022

2'144 logements sont vides ou pas déterminés
+ 1'365 résidences secondaires

+ 3'509 logements sont vides, secondaires ou pas déterminés

= 22,38 % d'un total de 15'682 logements

Favorisons plutôt la revalorisation du bâti existant, créons des appartements subventionnés en rénovant des appartements et immeubles existants.

Encore plus de constructions signifie plus de béton, plus de coût d'infrastructures, écoles, giratoires, plus de circulation etc. ainsi que l'impact avec le réchauffement climatique

Je vous demande de soutenir avec votre voix l'initiative «Sauver les Grands-Prés» Merci pour votre écoute

M. Hervé Devenoge (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

L'initiative «Sauver les Grands-Prés» a provoqué de nombreux et intéressants débats dans le groupe des Vertes et des Verts. Nous ne vous cachons pas que nous sommes très partagés entre le soutien ou le refus de l'initiative. Au nom de la partie du groupe qui soutient le projet de construction des Grands-Prés, je tiens à vous partager quelques points.

Plusieurs partis montreuviens ont défendu dans leur campagne électorale vouloir créer des logements de qualité pour les habitants de notre commune. Montreux a clairement besoin de logements pour sa population afin d'éviter un exode vers d'autres lieux qui vont de toute façon engendrer de nombreux mouvements pendulaires, ce qui n'est de toute évidence pas favorable au climat.

Nous avons une occasion unique pour ces 10 à 15 prochaines années de créer plus de 230 logements dans un cadre d'habitation de qualité et à prix accessible avec un label 2000 watts qui sera entièrement alimenté par des énergies renouvelables. Cela est très réjouissant.

Les bâtiments mis à l'enquête ne ressemblent aucunement à une muraille, contrairement à ce qu'évoque les défenseurs de l'initiative, mais à des constructions harmonieuses.

Ce quartier comprendra également une zone d'activité, un espace communautaire ainsi qu'une crèche. Tout cela va permettre de créer une vie de quartier intergénérationnelle. Le nombre de places de parc peut sembler important en chiffre, mais cela représente moins d'une place par appartement, ce qui est en dessous des normes en vigueur. De plus, Un grand effort est prévu pour créer de nombreuses places vélos, donc encourager la mobilité douce.

Ce site est clairement positionné en zone urbaine et il est densément desservi en

transports publics, un bus toutes les 10 minutes en journée sur la ligne 204 avec correspondance aux gares de Clarens et Montreux, ce qui va clairement limiter le nombre de mouvements en voiture.

Certes, ce projet n'est pas parfait. En effet, actuellement il est possible de réaliser ce type de construction avec d'autres matériaux que le béton. Pourtant, cela ne justifie

pas de tout remettre en cause et surtout pas de bloquer définitivement toute construction sur cette parcelle.

Par conséquent, je vous propose de soutenir le projet des Grands-Prés et donc d'accepter le préavis municipal.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Je ne reviens pas sur les prises de paroles rapportées des initiants et de la Municipalité, qui ont, tous deux, le mérite d'être claire quant aux enjeux des deux parties.

Par contre, j'ai été surpris dans la discussion qui a suivi, du peu d'intérêt pour le projet du parc public proposé par l'initiative.

Cela provient peut-être (et un commissaire le mentionne) du fait que depuis 2017 (où le PPA a été validé par 83% de oui)... «qu'environ 5 ans plus tard, ni les choses, ni le Conseil n'ont fondamentalement changé».

Précisément, c'est là l'erreur! La préoccupation politique et sociale au sujet du climat a pris de l'ampleur.

En Suisse, les spécialistes l'avaient annoncé, et cela se vérifie: les températures moyennes vont très probablement augmenter de plusieurs degrés en toutes saisons: temps chauds et vagues de chaleur plus fréquentes, plus intenses, plus durables en été. Nuits froides en diminution l'hiver.

Avec pour conséquence, dans nos centres villes hyper bétonnés, un surchauffement, voir de type micro-onde, avec des effets déjà observés sur la santé et une surmortalité dans les populations âgées et à risque.

La densification voulue, avec la disparition progressive des zones de verdure urbaines ne fera qu'augmenter le problème. Ces poumons que sont ces zones vertes comme les Grands-Prés doivent impérativement être protégés, non seulement pour sauvegarder une

biodiversité de la faune et de la flore, mais également la santé des habitants.

Dernièrement, dans une conférence à Aigle du philosophe Dominique Bourg, alors connu, il y a 5 ans, comme des plus pessimistes, au sujet des conséquences climatiques et de l'inconscience et l'inaction politique devant la gravité de la situation... il saluait un mouvement de bascule désormais devant une prise de conscience populaire et citoyenne récente. J'en veux pour preuve, sur la Riviera (entre Aigle et Renens, voir au-delà) plusieurs mouvements dans les communes, semblables à celui des Grands-Prés, qui s'élèvent contre ce bétonnage des zones vertes.

Certaines villes, comme à Lausanne, cherchent désormais à sauvegarder leur zones vertes urbaines: c'est là une garantie pour au moins conserver une attractivité de la cité, sans quoi certains quartiers risquent d'être de plus en plus désertés, car devenant des îlots de chaleur insupportables.

Un Conseil qui ouvre les yeux sur ces changements de paradigmes, qui prend en compte ce que sa population vit et pressent, me semble plus responsable qu'un Conseil qui continue sur sa lignée, sans se remettre en question.

Pour ce qui est de la croissance de la population, la donne nouvelle du réchauffement climatique, impactant fortement la santé entre autres, vient précisément perturber les démographes...elle pourrait baisser.

Et la croissance économique...? Qui dit baisse économique, ne dit pas forcément pauvreté, si partage et solidarité s'instaure au mieux.

Il nous faut postuler pour une sobriété heureuse qui met dans nos modes de vie d'autres valeurs que celles du rendement et de la richesse matérielle.

Les problèmes de logements modérés et de crèches ne vont pas définitivement se résoudre avec le projet immobilier des Grands-Prés.

Ceux qui sont venus le 28 mars au cinéma Hollywood ont pu s'en convaincre. Hélas peu de conseillers et de municipaux présents. Dommage! Mais bien une centaine de citoyens présents, bien décidés à maintenir le poumon vert que représentent les Grands-Prés.

Pour conclure, il me paraît essentiel d'être à l'écoute de nos concitoyens. C'est tout de même eux qui nous ont élus. Je vous invite donc à considérer le projet du Parc des Grands-Prés comme un atout majeur pour un avenir durable de Montreux et pour son attractivité.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Il y a 4 ans j'ai été obligé de couper des arbres malades sur notre terrain à Brent. Le garde forestier de la Commune m'a donné l'autorisation sans problèmes. Mais en même temps il m'a demandé, avec insistance, de ne pas défricher les ronces et les buissons entre les arbres, puisque chaque mètre carré était important pour la Biodiversité dans notre Commune.

Dans mon cas à Brent, il s'agissait de 3 mètres carrés. Et je les ai laissés pousser, bien sûr.

Aux Grand-Prés on parle de vingt-cinq mille (25'000) mètres carrés qu'on souhaite détruire avec ce projet. Les Grands-Prés accueillent une biodiversité qui mérite d'être sauvegardée.

Je cite Monsieur Antoine Burri, gérant des réserves naturelles à Pro Natura: «Parmi les 25 espèces d'oiseaux recensés, on notera les verdiers d'Europe, espèce potentiellement menacée, qui viennent nombreux se poser sur le haut des plus grands arbres.

Le bois mort abrite de grosses larves de coléoptères reconnues comme étant au bord de l'extinction.

Les haies sont composées d'espèces végétales indigènes particulières - et forment encore un réseau propice pour la petite faune, comme les hérissons et les insectes butineurs tels que les papillons ou les abeilles».

Mais, Mesdames, Messieurs, l'histoire continue: ce soir même, la Municipalité convoque une commission pour demander à ce conseil un crédit de CHF 208'000.- pour des actions de biodiversité en forêt.

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux: cherchez l'erreur!!

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs conseillères et conseillers,

Nous le soulignons, le projet des Grands-Prés répond à de nombreux besoins de la population sur le plan socio-économique. Il est destiné aux familles, aux retraités, aux personnes souhaitant privilégier la mobilité douce (proximité des transports publics), aux jeunes démarrant dans la vie active.

Bon d'achat de CHF 500.-

sur toute collection

PASQUALE BRUNI

Valable jusqu'à 31.08.2023



Av. Claude-Nobs 2,
1820 Montreux

+41 21 965 12 12

info@jewellerypalace.ch

www.jewellerypalace.ch

Jewellerymontreuxpalace

rymollermontre



Gagnez votre MINI Electric

**TIRAGE AU SORT
JEUDI 29 JUIN DÈS 22H**

PRÉSENCE OBLIGATOIRE.



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

Son lieu, critiqué aujourd'hui, est pourtant une manière de préserver le territoire en évitant de miter celui-ci dans les périphéries.

En outre, il nous semble capital d'offrir la possibilité aux personnes qui ont grandi à Montreux, qui souhaitent y passer leur vie et/ou y vieillir de pouvoir le faire dans des conditions décentes. Par ailleurs, notre commune, région touristique qui abrite un univers prestigieux de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, se doit également de pouvoir accueillir les personnes qui contribuent à cette économie capitale pour notre région.

Soyons réalistes, la grande majorité des lits froids de Montreux, relatifs aux résidences secondaires ne vont pas se libérer comme par magie, comme le laisse entendre certains initiants et être à disposition «avec des loyers abordables» pour la population. La réduction de la part des résidences secondaires et des lits froids de Montreux est une entreprise déjà débattue en long et en large, qui fait l'objet de processus laborieux déployés par divers services de la commune et qui prendront encore un temps certain, avant d'aboutir. En relevant, au passage, que la longue attente avant de pouvoir lutter contre les résidences secondaires et lits froids, et l'annulation du PGA aggravent nettement la crise du logement et tendent à faire augmenter les loyers.

Aussi le groupe socialiste annonce qu'il soutiendra en bloc le préavis de la Municipalité.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La grande majorité du groupe UDC refusera le préavis municipal et soutiendra l'initiative.

Nous considérons qu'il y a de meilleures friches et emplacements au centre-ville pour des projets immobiliers qui correspondront au principe d'être proche des transports publics et dans le centre bâti.

De plus, avec l'arrivée de la Maison de la sécurité publique de l'ASR (police, ambulance, pompiers et protection civile), je pense que c'est un projet qui répond au besoin du plus grand nombre et qu'il est meilleur qu'un projet immobilier de plus à cet emplacement.

La circulation en haut de la ville n'est pas des plus fluides, et nous n'avons toujours pas de feux suffisamment intelligents pour absorber notre circulation lors des grandes manifestations ou lors des pointes de trafic.

Je vous invite à refuser le préavis et à soutenir l'initiative.

De plus comme le dispose l'article 136 de notre règlement, je souhaite que ce conseil vote à bulletin secret sur les conclusions de ce préavis.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quand même des propos qui, parfois, sont un peu difficiles à entendre au niveau des faits.

Non, le projet des Grands-Prés ce n'est pas du mitage du territoire, c'est en réalité l'inverse exact. Le mitage, chères et chers collègues,

c'est l'éparpillement sans plan d'urbanisme réellement cohérent, sans infrastructures de zones d'habitats, de zones d'activités dans les espaces initialement ruraux. Actuellement le mitage peut être constaté entre les espaces urbains et les villages avec généralement des villas éparpillées en milieu rural. Nous héritons d'une situation qui date de plusieurs décennies. Il y a aussi des villas éparpillées à proximité des Grands-Prés, par exemple, or dans le cadre du projet de construction, il y a un urbanisme organisé, la densification d'aujourd'hui n'est plus la densification d'hier.

La densification est aujourd'hui un outil connu et reconnu pour lutter contre le mitage du territoire, il est normal de savoir de quelle densification nous parlons.

Ici nous parlons d'une densification de qualité, intégrée dans son environnement et dans les enjeux environnementaux.

Non ce ne sont pas, chères et chers collègues, des bâtiments gigantesques, ils sont au contraire particulièrement mesurés, nous ne sommes plus dans les années 70, 80, 90 où on construisait de grandes barres d'immeubles. Ici nous construisons des immeubles de taille modeste, relativement espacés les uns des autres, qui intègrent de la verdure, de la biodiversité, je vous rappelle, par ailleurs, que le projet prévoit de planter passablement d'arbres, plus qu'il n'y en a actuellement sur le terrain.

Non il n'y a pas eu de désintérêt, je rassure les initiants quant à la séance organisée il y a quelques jours, c'était un problème de délais, nous avons toutes et tous reçu cette invitation trois-quatre jours avant et il n'est pas évident de se libérer.

Cela étant, nous savons qu'il y aura, pendant la campagne, des moments d'échanges entre les gens favorables et défavorables au projet. Nous l'appelons de nos vœux, nous souhaitons pouvoir débattre et nous nous réjouissons d'échanger des arguments. Oui il y a un enjeu fondamental à défendre des zones de verdure urbaines, je pense que cela a été dit plusieurs fois, mais ce n'est pas pour rien que la Municipalité et ce Conseil ont voté ou travaillé sur des questions liées à la biodiversité, par exemple il y a quelques mois nous avons travaillé sur le label VilleVerte. Nous rappelons, à ce titre, qu'il faut, non seulement planter des arbres, promouvoir des espaces de biodiversités, mais aussi des continuités de biodiversités en ville.

Oui, il faut lutter contre les îlots de chaleur, aujourd'hui à Montreux nous les connaissons déjà ces îlots de chaleur, les routes, les places publiques, d'autres espaces publics sont clairement concernés pas la situation.

Les espaces végétalisés seront toujours prévus aux Grands-Prés, nous ne sommes pas en train de vider le terrain de sa substance, la châtaigneraie demeure quant à elle protégée.

Enfin pour un élément qui a été jusqu'à ce stade des débats peu évoqué, rappelons qu'il y a des enjeux qui dépassent les questions environnementales, nous en avons longuement parlé ici, la crise du logement qui touche durement notre commune, notre région et par ailleurs notre pays avec des prix qui prennent l'ascenseur. Un manque de logements à loyers abordables, de logements subventionnés et aussi des enjeux économiques, chères et chers collègues, puisque vous le savez, la commune vit aujourd'hui de l'économie touristique/de ser-

vice, l'hôtellerie, la restauration, ce sont autant d'endroits qui accueillent des travailleuses et travailleurs qui, pour certains, habitent la région ou aimeraient bien habiter la région et je vous garantis qu'aujourd'hui pour trouver un logement, il faut se lever de bonne heure.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme mentionné à la fin du rapport, si vous désirez faire accepter l'initiative directement par le Conseil communal, il ne faut pas refuser le préavis, mais amender la première conclusion et faire accepter le préavis amendé.

Refuser le préavis demandera juste à la Municipalité de revenir avec un autre préavis sur le même sujet.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'initiative populaire communale pour la sauvegarde des Grands-Prés a reçu un soutien absolument massif avec plus de 3'300 signatures valables, il y avait encore des centaines d'autres personnes de Montreux intéressées mais qui n'ont pas le droit de vote.

C'est énorme pour une initiative communale pour une ville comme Montreux.

Ce soutien s'est aussi confirmé par le nombre de dons, des inscriptions à l'association pour la sauvegarde des Grands-Prés et la très importante participation aux séances d'informations organisées au cinéma Hollywood. Il y a eu deux séances, à chaque fois environs 140 personnes, en dehors des organisateurs, sont venues avec les mêmes délais d'invitation que ceux que M. Pilloud a reçu.

Mentionnons encore la première visite guidée du parc qui a rassemblé samedi dernier, tellement de monde malgré la pluie, qu'il a fallu doubler les groupes pour que chacune et chacun puisse entendre les présentations des deux spécialistes en histoire de l'urbanisme et en biologie qui étaient présents. Enfin rappelons que des centaines de personnes se sont opposées à la mise à l'enquête de ce projet de bétonnage complet des Grands-Prés. Par tous les moyens à leur disposition, les habitantes et habitants de la commune disent non à ce projet de construction, résultat d'un concours d'architecte international qui a ensuite complètement dérivé et représente aujourd'hui un échec d'urbanisme.

Nous avons fait assez d'erreurs d'urbanismes graves à Montreux, il est temps de s'arrêter.

Il n'est plus possible de continuer cette fuite en avant qui n'a aucun sens dans une commune où, par ailleurs, 1'500 appartements sont totalement vides et 1'500 autres sont en résidences secondaires, vides pour la plupart du temps toute l'année.

Si nous voulons de nouveaux logements, attaquons-nous à ce problème des appartements vides, de cette ville fantôme en particulier en créant un fonds immobilier comme il en existe à Vevey et Lausanne par exemple.

Il suffit de faire revenir 10% de ces logements pour remettre sur le marché, plus d'apparte-

ments en location que tous les Grands-Prés. Lorsque nous avons voté le plan de quartier des Grands-Prés, nous n'avons pas dit oui à ce projet, nous avons, comme pour tous les plans de quartiers, validés un potentiel de construction maximum. Rien n'obligeait les promoteurs à nous proposer un projet aussi catastrophique.

Depuis notre vision du monde a dû évoluer, nous savons que la biodiversité est en train de s'effondrer, il est indispensable de maintenir les zones naturelles qui permettent de préserver la biodiversité surtout sur une surface aussi importante.

Nous savons aussi que le changement climatique va nous obliger à multiplier les espaces de verdure et de fraîcheur en contact direct avec les villes, pour faire face à des hausses de températures qui vont être très difficiles à supporter pour une grande partie de la population, les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées en tout premier lieu.

Il faut changer notre vision de l'urbanisme et sauver les Grands-Prés, une dernière remarque, pour montrer l'absurdité de ce projet, sur le plan des infrastructures scolaires, ce nouveau quartier ne disposera pas des classes nécessaires, elles n'existent pas.

Alors que nous n'avons pas rattrapé notre retard en matière de nombre de classes d'écoles et de salles de gymnastiques pour les élèves actuels, voulons-nous créer un village entier dont les enfants iront pour les 10 ou 15 prochaines années dans des containers pour suivre leur scolarité?

C'est exactement ce qui se passera si nous construisons les Grands-Prés.

Décider de sauvegarder les Grands-Prés est simple et nécessaire pour toutes les raisons évoquées précédemment. Il faut accepter, ce soir, l'initiative, par conséquent nous proposons les amendements suivants aux conclusions du préavis:

Amendement de M. Emmanuel Gétaz

1. Accepter l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés»;
2. ~~de charger la Municipalité de communiquer la décision du Conseil communal au comité d'initiative et de l'afficher au pilier public et, en cas de rejet de l'initiative par le Conseil, de soumettre dite initiative dans les six mois au corps électoral accompagné, le cas échéant, d'une recommandation de rejet conformément à l'article 149 alinéa 2 LEDP.~~

le point 2 des conclusions est abrogé.

Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les opposants de l'initiative disent que le projet est écologique parce qu'ils prévoient que les personnes prendront les transports publics, etc...

Je me demande si nous pouvons vraiment croire cela quand il y aura l'autoroute à 5 minutes des bâtiments. Je pose la question aux opposants de l'initiative: est-ce qu'on peut sincèrement dire que le projet des Grands-Prés est écologique alors qu'il prévoit 245 places de parc pour 230 logements?

Mme Antoinette Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A Montreux nombreux font la sourde oreille et refusent de considérer les alternatives à la construction de logements, ceci même si une zone naturelle extrêmement précieuse est en jeu, c'est incompréhensible pour moi.

Pourtant la nature agonise et chacun doit maintenant sortir une fois pour toute de ces silos de pensée. Oui même à Montreux nous périssons.

Il ne faut pas prétendre le contraire : bétonner les Grands-Prés n'est plus une option. Pourquoi devrions-nous, à tout prix, construire ces Grands-Prés? Et sacrifier 25'000 m² pour l'éternité, puisque sol et sous-sol seront détruits à jamais? C'est une décision très grave que nous ne pouvons pas prendre guidés par la peur ou l'obstination à ne pas vouloir considérer les options possibles!

Le projet est aujourd'hui largement dépassé, et je ne reviendrai pas sur ses aspects «environnementaux».

La Commune ne sera pas maîtresse de ces 242 logements, elle offre un terrain communal à des investisseurs pour qu'ils y organisent leurs profits. Ce ne sont même pas les entreprises montreuusiennes qui obtiendront les adjudications de ce chantier pharaonique!

Sur ces 242 logements une infime partie sera à loyer modéré.

Et nous savons que les logements subventionnés et modérés ne le sont que pour un temps limité (15 ans - 25 ans). Ensuite de quoi les investisseurs se débrouilleront pour faire davantage de profit, c'est être aveugle d'y voir une action sociale idéale.

Il y a des logements vides, cela a déjà été évoqué et je ne vais pas revenir sur le sujet

Il faut maintenant renoncer à ce projet communal «destructeur» et faire des investissements dont les retombées seront pour la commune, pour ses habitantes et habitants.

Les citoyennes et citoyens, que nous représentons, ont déjà montré un engagement de leur responsabilité individuelle et de sérieuses préoccupations vis-à-vis de ce projet! Nous refusons de nous remettre en question? Les gens s'inquiètent à juste titre de notre incapacité à réagir, notre «trouille» à changer et notre obstination à ne pas entendre.

Nous avons déjà entendu plein d'arguments de type: «Nous devrions verser des dédommagements aux investisseurs en cas de renoncement», ou encore «renoncer à construire une telle parcelle pourrait avoir des répercussions sur d'autres parcelles privées et publiques, qui ne pourraient alors pas être valorisées...» Ces arguments sont infondés et même démentis, ils induisent une peur de réagir et de prendre ses responsabilités pour la préservation des Grands-Prés. Pour la Municipalité, valoriser revient-il juste à rendre constructible une parcelle et que cela rapporte un peu d'argent? Ce soir, je vous encourage vivement à prendre votre responsabilité individuelle face à ce projet de bétonnage irréversible et délétère, respectez vos engagements, sauvez cette parcelle, acceptez l'initiative en refusant le préavis.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur Le Président, chers collègues,

Le débat de ce soir doit se focaliser sur le besoin d'information de l'ensemble de la population.

Afin d'illustrer la nécessité absolue d'ouvrir ce débat public contradictoire, je citerai une argumentation largement entendue en défaveur du projet des Grands-Prés:

«Pourquoi construire encore à Montreux, et encombrer plus les routes, surcharger nos écoles et services. Il n'y a qu'à utiliser les lits froids!», nous l'avons encore entendu ce soir.

En méconnaissance de certains enjeux il est facile et tentant d'être d'accord avec ces affirmations. Si l'on tient par contre compte d'un contexte, sur lequel nous n'avons aucun pouvoir décisionnel, puisque nous devons appliquer les lois fédérales et cantonales, les choses sont plus compliquées.

L'évolution démographique prévoit et planifie de manière générale une augmentation de population en Suisse, en proportion plus élevée dans le canton de Vaud. L'ordre de grandeur pour notre commune varie selon les scénarios d'une centaine à plus de 250 habitants par année, elle ne pourra pas légalement y échapper, c'est effrayant je le concède volontiers, mais c'est une réalité intangible.

Qu'en est-il des lits froids? Le Grand Conseil a voté en date du 10 mai 2016 la LOI 840.15 sur la préservation et la promotion du parc locatif, qui vise entre autres à éviter les résidences secondaires.

Avant même que cette loi soit votée, la commune de Montreux appliquait lors de l'attribution des permis de construire une politique extrêmement restrictive et terme de résidences secondaires. Je vous cite un extrait d'un permis de construire délivré en juin 2014.

«Conformément à l'article 4 de l'Ordonnance sur les résidences secondaires du 22 août 2012 (RS 702), les nouveaux logements créés sur la parcelle en cause doivent être affectés à de la résidence principale.....il est ordonné l'inscription d'une mention au Registre foncier portant sur l'usage exclusif des appartements en résidence principale»

Depuis longtemps un frein a été mis aux lits froids, il en reste sans doute trop encore. L'affirmer c'est facile, trouver un moyen légal d'en réduire le nombre c'est beaucoup plus compliqué et devrait se faire au niveau fédéral et cantonal ce qui prendrait énormément de temps, sans même imaginer pouvoir appliquer de nouvelles lois avec effet rétroactif pour des objets existants.

Compte tenu de ce qui précède, il est évident que l'abandon du projet des Grands-Prés, desservi par 3 lignes de bus, très proche de l'autoroute, devrait être remplacé par d'autres constructions. Toutes ne pourront pas être réalisées en ville ou sur des friches industrielles, leurs impacts sur l'environnement, sur les questions de mobilité et de surcharge des services seront similaires, voire pires selon leurs positions géographiques.

Le texte de l'initiative s'il est accepté en vote populaire impose entre autres, je cite «la création d'une aire de loisir pour le public». La dernière édition du journal des initiants titre je cite

KTRAVEL

LUXURY TRAVEL AGENCY GENEVA



VIRTUOSO MEMBER
SPECIALISTS IN THE ART OF TRAVEL

K Travel SA, as a virtuoso member, we have contacts at over 1'200 exceptional properties in luxury 5* hotels in major business cities (Singapore, Baku, London, New York, Paris, and more).

Enjoy exclusive amenities, at the same rates as seen online:

PREFERRED RATES AND AVAILABILITY

DAILY BREAKFAST FOR TWO

UPGRADES, EARLY CHECK-INS AND LATE CHECK-OUTS

VALUE ADDED AMENITIES (SUCH AS A USD 100 SPA VOUCHER)

COMPLIMENTARY PERKS

info@ktravel.ch

+41 (0)22 906 76 38

www.ktravel.ch



à nouveau «journal du parc naturel des Grands-Prés». Que doit-on comprendre? S'agit-il d'un minuscule parc naturel enrichi d'une nouvelle faune cohabitant avec familles, enfants et animaux domestiques en bordure de la route la plus fréquentée de la commune?

Je terminerai par l'aspect financier, la perte d'une recette annuelle pour la commune de l'équivalent d'un point d'impôt ne peut pas être passée sous silence. Les investisseurs SOCIM et Retraites Populaires ont déjà engagé plusieurs millions, pour Retraites Populaires ce sont des cotisations de membres qui partiraient en fumée. Un recours de leurs parts, même si le risque de succès est très limité ne peut pas être totalement exclu. Ce risque augmenterait si notre conseil devait prendre la décision de revenir sur son vote de 2017 sans consultation populaire. Maître Chiffelle, avocat des initiants disait en ouverture de sa présentation à notre commission, je le cite «il faut utiliser l'outil démocratique»!

Notre collègue Emmanuelle Gétaz, dans la dernière publication des initiants, n'a manifestement pas la même vision de l'outil démocratique. Il incite les citoyens à contacter les élus du conseil communal pour que nous refusions ce préavis et par voie de conséquence privions le peuple de son droit de vote.

Quel mépris à l'égard des 13'300 électeurs montreuusiens non-signataires de l'initiative qui n'ont pas eu l'occasion d'entendre les arguments de tous bords et n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet. Ce ne sont pas des citoyens de seconde zone, ils apprécieront!

Ce qui précède démontre qu'un large débat public contradictoire est indispensable. Le PLR soutiendra à la quasi-unanimité le préavis Municipal et invite tous les conseillers respectueux des institutions à faire de même afin que tous les montreuusiens puissent se prononcer. Je vous remercie pour votre attention.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Grands-Prés quel projet! Il suscite le débat au sein de la population et du Conseil, les arguments s'opposent tantôt pour préserver la nature, tantôt pour des logements sociaux. Pour moi la plupart de ces arguments tiennent, ils sont valables et défendables. Autant nous sommes censés représenter le peuple, autant il devrait s'exprimer et être l'autorité ultime quand une partie non négligeable le demande. Bien que nous n'ayons pas de consensus au sein de notre groupe, je fais confiance au peuple pour trancher.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rassurer M. Forclaz, il n'y a pas de mépris de la population, c'est complètement absurde de dire ceci.

Il se trouve que la loi cantonale stipule qu'en cas d'initiative, si elle aboutit, le Conseil communal peut parfaitement accepter cette initiative et ainsi permettre à celle-ci d'être acceptée.

Il appartient ensuite éventuellement à la population de lancer un référendum si elle le souhaite.

Le conseil communal, c'est dans la loi, peut accepter une initiative, je ne vois pas du tout où se trouve le problème, à moins que M. Forclaz ait peur des habitants, à ce que les habitants puissent lui communiquer gentiment, mais avec leur point de vue et leur souhait, que l'initiative soit acceptée par le Conseil communal.

Il va de soi que, si cette initiative n'est pas acceptée ce soir, si mon amendement est refusé et que finalement nous allons devant le peuple, nous aurons plaisir à dialoguer avec la population et évidemment personne ne peut imaginer que les initiants aient un mépris quelconque pour la population. Je pense que cela se verra au moment de la votation si jamais elle a lieu. Ensuite je souhaite remettre deux points en perspective:

Premièrement, M. Forclaz a sous-entendu que nous aurions une obligation de construire. C'est faux, nous n'avons pas d'obligation de construire quoique ce soit sur le territoire communal, il n'y a pas de loi qui dit cela.

Il faut être très clair, nous ne sommes pas obligés de construire des logements et quelle que soit l'évolution de la population au niveau national, nous n'avons pas cette obligation-là.

Deuxièmement M. Forclaz utilise l'argument en citant un permis de construire pour dire, «regardez comme nous sommes déjà restrictifs». M. Forclaz, l'argument que vous utilisez

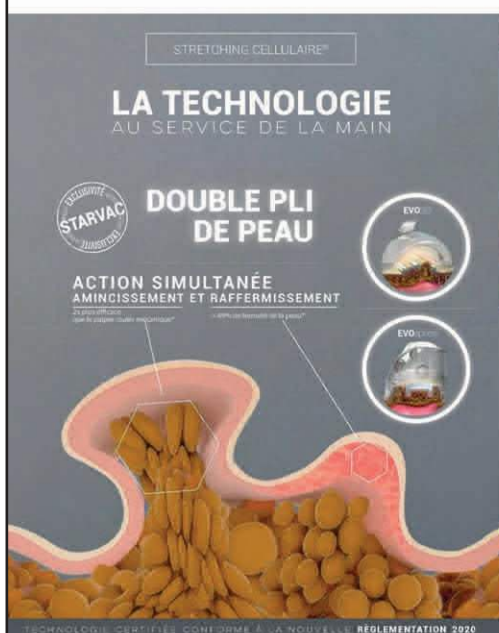
IDEAL LINE Montreux

Starvac Stretching Cellulaire

Techniques basées sur la régénération cellulaire, sans douleurs

Action Minceur, Fermeté, Anti-Cellulite et Drainant

IDEAL LINE
Montreux



BON de 30% de réduction jusqu'au 15.07.23

Starvac, Indiba ou Cryoliolyse 1,2 ou 3 zones

1 séance découverte Cocoon

Idéal Line Montreux, Av Planches 20 A, 021 532 22 22

ideallinemontreux@gmail.com



49 ans d'innovations technologiques
STARVAC-GROUP.COM
* Brevet déposé en France par la STARVAC (Société française d'Accélération Rapide)



n'a aucun sens, c'est la Lex Weber qui oblige aujourd'hui la commune de Montreux à vérifier que tout projet de construction n'est là que pour du logement principal, puisque nous sommes touchés par la loi Weber, parce nous avons plus de 20% de nos appartements qui sont en résidences considérées juridiquement comme des résidences secondaires.

Ce n'est pas du tout que la commune fait quelque chose en particulier pour cela, c'est simplement qu'elle y est obligée par la décision de la votation populaire fédérale qui a instauré la Lex Weber.

Il y a un point qu'il faut rappeler, c'est qu'au cours des dernières années, il y a eu une diminution du nombre de résidences secondaires à Montreux et nous savons très bien qu'il est possible d'influencer cette situation.

Nous avons dernièrement voté la taxe sur les résidences secondaires en l'augmentant fortement, cela aura un effet incitatif, pour certaines et certains propriétaires, à remettre sur le marché de la location, leur résidence secondaire.

Il existe d'autres mesures et ces mesures il faut les prendre et nous en avons mentionné une, c'est le fonds immobilier comme il existe à Vevey et Lausanne, qui ira beaucoup plus vite si nous le mettons en place et que la commune se met à acquérir des bâtiments pour en faire des logements qui seront sous son contrôle et auront un vrai statut de logements à prix modéré.

Rappelons quand même que le 80% des logements des Grands-Prés seront chers, la LPP qui investit dans ce projet veut un rendement.

Par conséquent le fonds immobilier est une meilleure solution et en termes de délais, pour répondre à M. Pilloud, il faut être clair, le fonds immobilier ira plus vite que la construction des Grands-Prés, car elle risque de mettre encore des années à se faire si l'initiative est refusée. Parce qu'il y a encore toutes les voies légales d'opposition jusqu'au Tribunal Fédéral en lien avec le PGA, il ne faut absolument pas croire que c'est demain que nous construirons les Grands-Prés.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour réagir à un ou deux propos qui ont été tenus, notamment la question ouverte qui a été posée par Mme Schärer qui demande en quoi ce projet est écologique quand on construit à cet endroit qui se trouve à 5 minutes de l'autoroute.

Sans vouloir répéter des éléments évoqués pas certains de mes préopinants, la population vous le savez, augmente. Nous pouvons l'apprécier ou pas, mais c'est une réalité à laquelle nous faisons face.

Aujourd'hui nous avons des gens qui habitent ou ont grandi à Montreux, qui y habitent ou souhaitent vieillir à Montreux, ces personnes-là, aujourd'hui, n'ont pas d'autres choix que de partir, parce qu'évidemment il est vrai qu'il y a une pression démographique réelle dans notre pays.

Nous avons deux façons de voir les choses à partir de là, soit nous ne construisons rien nulle part et là je vous laisse imaginer les prix de l'immobilier dans quelques années et je ne

parle pas que de Montreux, mais aussi d'autres régions dans le pays qui vivent des situations de crise proche de la nôtre.

L'autre possibilité c'est de construire, mais de le faire n'importe comment, ce qui veut dire faire ce qui a été fait depuis longtemps, en construisant une petite villa par-ci, une villa mitoyenne par-là, en prenant petit à petit de l'espace sur des surfaces agricoles que la Confédération nous oblige aujourd'hui à préserver à juste titre.

La dernière possibilité est de se dire que nous profitons du fait que nous avons une zone bien desservie en infrastructures, bien desservie en transports publics, la ligne 204 est la deuxième ligne VMCV en termes de fréquentation et mon impression, depuis que nous sommes passés à une cadence toutes les 10 minutes, c'est que le succès est déjà au rendez-vous.

Nous pouvons construire proche des infrastructures, c'est écologique et encore plus écologique lorsque c'est proche des transports publics. Nous sommes à 5 minutes de l'autoroute, mais aussi 5 minutes de la gare de Clarens et à 10 minutes du Centre-Ville de Montreux.

Le quai de la gare de Clarens vient d'être réhaussé pour les personnes à mobilité réduite et des parkings vélos ont été mis à disposition.

Effectivement, miter le territoire n'est pas écologique, j'ai quand même l'impression que si nous voulons faire face à la situation en permettant aux habitantes et habitants de notre commune que leurs enfants, s'ils le souhaitent, restent sur le territoire, que si les personnes qui ont vécu 60, 70 ans dans cette commune, puissent rester, et bien ce projet est indispensable.

Évidemment qu'il y a d'autres projets qui peuvent être réalisés, mais ils seront tout aussi longs et complexes. Nous pouvons rehausser des bâtiments, c'est ce qu'a fait Genève, nous pouvons nous attaquer à la question des logements vides et des résidences secondaires, vous savez que je ne suis pas, à titre personnel, un grand amoureux de la propriété privée.

Néanmoins il est vrai que ce sont des biens protégés par le droit à la propriété: qu'il s'agisse de logements vides ou des résidences secondaires. Si nous voulons agir à Montreux, je suis persuadé qu'il y a sans doute des moyens de faire quelque chose mais ce sont des éléments qui prendront très longtemps.

M. Gétaz, plus longtemps que le temps que prendront les Grands-Prés pour être réalisés.

Enfin, c'est la deuxième fois ce soir que j'entends comme quoi il n'y aura quasiment pas de logements à loyer abordable. C'est faux, le projet prévoit 50% de logements d'utilités publiques. Un mélange entre logements avec un prix qui ne peut pas dépasser un certain seuil et d'autres qui seront réservés à des personnes qui ont droit à des appartements subventionnés. Il y a peu de projets dans ce Canton, au niveau immobilier, qui atteignent ce taux de logements à loyers abordables. Sincèrement il y a des réalités qu'il faut rappeler et dire, quand nous prenons un logement à Montreux, si nous cherchons un 2,5 ou un 3 pièces, et bien bon courage pour trouver un 2,5 pièce à moins de CHF 1'500.-. Si nous avons un logement à loyer abordable, ce der-

nier peut atteindre CHF 1'000.- ou 1'100.- à peu près. Je donne un exemple sans parler de mètre carré, ce dernier est particulièrement important quand nous cherchons un logement, en ayant une petite retraite, un petit salaire ou que nous entrons dans la vie active.

Je pense que, pour ces personnes, il est particulièrement important d'entendre cela ce soir et M. Gétaz, le seul regret que j'ai, je ne m'attendais pas forcément à ce que vous déposiez un amendement pour abroger l'article 2 des conclusions, je crois au contraire que nous devrions toutes et tous appeler, comme pour le vote spontané sur le 2m2c, à accepter qu'il y ait un débat public et que la population puisse trancher. Accepter que nous puissions entendre les arguments des uns et des autres, auprès de la population et j'invite ce Conseil à refuser vos amendements.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'entends la volonté de certains qui est de dire que nous avons des logements à disposition, il ne sert à rien de construire.

Je m'étonne des propos de M. Gétaz quand il dit que nous ne sommes pas obligés de construire, je pense que tous les entrepreneurs et les personnes qui travaillent dans la construction et tous les propriétaires de terrain ont un autre regard sur cette situation. Nous nous trouvons dans une histoire qui nous portera préjudice si nous refusons. Que l'on soit pour ou que l'on soit contre nous devons quand même constater qu'il manque de logements à Montreux. Imaginez l'image que nous aurons si Montreux refuse, pensez-vous que d'autres entrepreneurs, d'autres entités comme les retraites populaires, la SOCIM ou la SCHAM (Société Coopérative Habitation Montreux), veuillent investir par la suite?

Pour ceci et, comme l'expliquait M. Forclaz, même s'il y a 3'300 personnes qui ont demandé que la population puisse se prononcer, j'imagine que si les 13'000 autres n'ont pas soutenu ce texte c'est qu'ils veulent donner leur avis.

Je vous invite à refuser les amendements de M. Gétaz, afin que la population puisse se prononcer et à soutenir le préavis Municipal.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite répondre à la remarque de M. Pilloud concernant mon amendement.

Si nous précisons au point 1 que nous acceptons l'initiative populaire communale sauver les Grands-Prés, le 2ème point doit tomber.

Ou le Conseil communal accepte l'initiative et c'est fini ou il refuse d'entrer en matière en acceptant l'initiative et elle ira devant le peuple, techniquement il n'y a pas d'autres possibilités.

Je souhaite corriger un point, M. Hess, ce que j'ai dit c'est qu'il n'y a pas d'obligation légale de construire. C'est tout ce que je voulais dire puisque M. Forclaz a indiqué qu'il y avait une obligation légale de construire, en tout cas c'est comme cela que j'ai compris ses propos.

M. Pilloud s'accroche à sa ligne de bus, que ce dernier passe toutes les 10 minutes c'est

la preuve que les infrastructures sont merveilleuses. Mais M. Pilloud il faudra nous dire où vous allez construire les 4 à 5 salles de classes, la salle de gymnastique, et toutes les autres infrastructures nécessaires pour un village de 700 habitants qui arrivent d'un coup à cet endroit. Ça ce sont des infrastructures, ce n'est pas votre ligne de bus qui passe toutes les 10 minutes qui est la solution au problème des infrastructures pour la construction d'un village pareil.

Aujourd'hui, il n'y a absolument aucune solution pour les classes, la salle de gymnastique et les autres infrastructures qui devraient être construites. Vous passez comme chat sur braise sur ce sujet, mais le jour où vous aurez des enfants vous vous préoccuperez de savoir où ils peuvent aller et en tout cas pas dans des containers pendant 10 ou 15 ans car ce n'est plus acceptable au niveau de l'urbanisme et de la planification.

Je m'étonne que vous puissiez utiliser comme argument, en ce qui concerne les infrastructures, de ne parler que de la hauteur des quais de Clarens et du passage d'un bus toutes les 10 minutes.

M. le Président

Je souhaite faire un point de situation, nous savions toutes et tous que le débat allait être long. Nous avons encore 5 demandes de prises de paroles qui figurent sur mon écran, je vous donnerai la parole, mais je vous demande de synthétiser vos propos.

Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'aimerais revenir sur les propos de Monsieur Pilloud: si les Grands-Prés sont si bien desservis en transports publics et si tous les nouveaux habitants les prendront, pourquoi alors créer 245 places de parc? Pourquoi ne pas par exemple créer un habitat à stationnement réduit? De plus je ne suis pas tout à fait sûre des chiffres puisqu'il a parlé de 245 places pour 230 appartements.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais aussi revenir sur les propos de M. Pilloud. Je souhaite qu'il m'explique quels seraient les critères dans ce genre de projet, pour que des jeunes montreusiens qui quittent le domicile parental puissent avoir une chance de plus que du tout-venant d'obtenir un appartement aux Grands-Prés? Car je serais pour.

Il n'y a aucun règlement qui favorise les Monteusiens, il n'y a pas de droit de préemption pour les locaux.

Ce projet n'est pas spécialement pensé pour que les Monteusiens puissent rester sur le territoire de la commune, c'est un projet comme un autre.

Le jour où vous me sortirez un projet immobilier où, dans le règlement d'attribution, il y a une pondération pour la personne qui se trouve sur le territoire de Montreux depuis plusieurs années, alors je signerai sans problème, mais expliquez-moi comment vous pensez que ce projet encouragera les jeunes à rester sur le territoire de la commune?

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, j'ai effectivement affirmé que la commune de Montreux devrait faire sa part dans le cadre de l'augmentation de la population. Comme j'essaie de ne pas dire trop de bêtises, j'avais posé la question en séance de commission à M. le Municipal Walther qui m'a indiqué que dans le cadre du nouveau PACom, au niveau de l'Agglo Riviera les communes auront toutes leurs parts à faire, nous n'y échapperons pas. J'espère qu'il ne m'a pas communiqué des informations erronées suite à une mauvaise compréhension de ma question. Je serai heureux de l'entendre après les prochaines prises de parole des conseillers communaux.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de revenir sur les propos concernant la scolarisation. Sur le nombre d'appartements, si nous prenons une moyenne de 2 habitants, cela fera 500 personnes ou plus. Généralement nous tenons compte que 10 ou 20% seront des élèves. A savoir 50 à 100 nouveaux élèves, ils seront répartis sur les 11 années de scolarité obligatoire. Il n'y aura pas que des 7^{èmes} années ou des 3^{èmes} années, ils seront répartis sur le nombre de classes qu'il y a, à Montreux Ouest.

Ces élèves seront intégrés comme cela a été le cas pour les élèves ukrainiens.

De plus, avoir ces élèves supplémentaires, ne fera pas que nous ayons besoin d'une salle de gym triple, 50 élèves répartis dans 25 classes, cela donnera un effectif de plus 2.

Il est faux d'amener l'argument que cela va augmenter le nombre de classes nécessaires et qu'il faudra construire une salle de gym.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de réagir à ces propos, M. Hess avec votre calcul, s'il y a 100 élèves c'est l'équivalent de 5 classes, il faudra bien les accueillir.

A moins que vous n'affirmiez que ce ne soit votre politique et qu'il y aura une surpopulation des classes existantes, autrement, mathématiquement, il faudra construire des classes.

Qu'ils soient répartis en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année, la réalité c'est que finalement il faudra construire des classes.

Personne n'a dit que nous devrions construire une salle de gym triple, il est vrai que vous soutenez la création de salle triple un peu partout sur le territoire même quand cela détruit la beauté du paysage, mais la vérité c'est que nous parlons d'une salle de gymnastique et qu'il la faudra.

Une salle de gymnastique et 5 classes, mathématiquement, il les faudra.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord, pour répondre à M. Forclaz, le Canton de Vaud reste dans une dynamique démographique positive. On peut le regretter, mais c'est un constat et le Plan directeur en tient compte et répartit cette population dans les futures régions. Ainsi, la région doit effectivement faire sa part en planifiant son territoire pour accueillir les habitantes et habitants supplémentaires planifiés pour le Canton de Vaud. Bien entendu qu'un propriétaire ne peut pas être forcé pour réaliser construire selon les droits à bâtir planifiés sur sa parcelle. Mais la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire contient cette fois des outils pour inciter les propriétaires à ne pas thésauriser leur terrain, comme cela a notamment été fait à Montreux. La Commune devra donc planifier son territoire de manière à «faire sa part» dans l'accueil d'habitantes et habitants supplémentaires.

Alors que vous allez procéder au vote, la Municipalité tient à rappeler qu'avant de vous proposer de rejeter l'initiative, elle a repris l'ensemble des arguments en faveur et en défaveur du Plan partiel d'Affectation accepté par le Conseil communal. Ses conclusions ont été exposées de manière aussi factuelle que possible dans le préavis sur lequel vous devez vous prononcer. La Municipalité est arrivée à la conclusion que la parcelle des Grands-Prés est propice à la construction, notamment eu égard à sa bonne localisation, en zone urbaine, et à la bonne desserte en mobilité proposée à proximité immédiate. Par ailleurs, les droits à bâtir prévus dans le PPA attaqué correspondent bien à ce que cette parcelle et son quartier peuvent accueillir. Enfin, l'implantation des bâtiments tient bien compte de la topographie de cette parcelle.

La Municipalité considère que le projet pourra apporter un plus en matière de logement pour notre Commune et que le quartier prévu sera de qualité et bénéfique pour tout ce secteur de notre commune. En effet, le PPA et la Municipalité fixent des contraintes fortes, que ce soit par l'exigence de l'obtention de la labellisation Site 2000W, par des espaces extérieurs généreux, trois quart de la parcelle, et de qualité ou encore par l'obligation de consacrer des surfaces à des commerces, des activités et des services publics, notamment des places en garderie qui font actuellement cruellement défaut. La réalisation de ce PPA devra donc aboutir à un quartier mixte, convivial et vivant. De plus, comme la parcelle est située dans le périmètre de centre, la réalisation de ce PPA n'aurait pas réellement d'impact sur le potentiel constructible du reste du territoire communal.

La Municipalité n'entend pas réagir sur le récent tout ménage du comité d'initiative. Elle a déjà pu, dans le cadre du préavis puis lors de la séance de commission, argumenter en quoi, d'une part, le plan partiel d'affectation attaqué apparaît encore pertinent et, d'autre part, que la mise en œuvre de l'initiative aurait divers impacts négatifs, notamment en matière d'offre de logement et de coûts pour la réalisation puis l'entretien du grand parc public exigé par le comité d'initiative.

La Municipalité rappelle, en effet, que, dans l'hypothèse où l'initiative était acceptée par le Conseil communal ce soir ou par la population en votation, il appartiendra à nos deux autorités de ne mettre en œuvre que les exigences de cette initiative, mais de toutes les mettre en œuvre.

Ses deux objectifs deviendraient alors contraignants: en premier lieu l'abrogation du PPA

LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



ANNIVERSAIRE — FIANÇAILLES — MARIAGE — MÉRITE ENTREPRISE — NOËL — PÂQUES — JAZZ — DIVERS

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 360.—

Pour une croisière de 1h30 avec
apéritif de 1 à 6 personnes offert par le *Piva*

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 460.—

Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches
du Léman dans un restaurant pour 2 personnes
(boissons non-comprises)

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 400.—

Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes
avec plateau et apéritif
offert par la Cave Vevey-Montreux

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 600.—

Pour une croisière de rêve de 3h00
de 1 à 6 personnes

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 400.—

Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00),
1 à 3 personnes

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 1200.—

Pour une croisière spéciale de 4h30
avec restaurant à découvrir pour 4 personnes
(boissons non-comprises)

Comment procéder: 1. Versez la somme correspondante sur le compte IBAN CH29 0900 0000 1800 9011 5 - 2. Laissez vos noms, prénoms, et numéros de téléphones par e-mail à l'adresse: babord-tribord@bluewin.ch - 3. Nous nous chargeons de la suite en vous contactant.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 103 18 27 OU PAR MAIL: babord-tribord@bluewin.ch





MIYAZAKI

SUSHI BAR RESTAURANT



021 965 34 64



miyazakimontreux@gmail.com



Grand Rue 60, 1820 Montreux



GIMMIE



BAR VINTAGE
ROCKABILLY CONVIVIAL
ET FESTIF
À DEUX PAS DU LAC



SOIRÉE KARAOKÉ
GRAND CHOIX DE BIÈRES
ARTISANALES
ET LOCAL

- **DU LUNDI AU JEUDI**
9H00 - 21H00
- **VENDREDI ET SAMEDI**
9H00 - 23H00

☎ 021/ 963.00.44

BARLEBACCARA@GMAIL.COM

SUR AVENUE NESTLE, 1820 MONTREUX

"Les Grands Prés" empêcherait toute construction sur l'ensemble de cette parcelle communale et en deuxième lieu, la parcelle devrait exclusivement être consacrée à la promotion de la biodiversité et à une aire de loisirs pour le public.

Précisons encore que, la Municipalité ne prétend pas que ce projet répondra à tous les problèmes de logement. Cependant, comme nous avons déjà eu l'occasion d'échanger, les autorités communales sont démunies pour forcer ou même inciter des propriétaires privés à renoncer à leur résidence secondaire. Si, proportionnellement, le nombre de résidences secondaires a baissé, c'est grâce à la construction de résidences principales. L'augmentation des taxes évoquées par M. Gétaz pour inciter les propriétaires à vendre leur résidence secondaire n'a qu'un impact limité, tant il est simple de financer ces taxes en mettant son logement quelques jours en location de courte durée. Or, le mécanisme d'un fonds immobilier évoqué par M. Gétaz ne peut s'appliquer que si un bien immobilier est promis à un rachat et si la Commune a les moyens de l'acheter.

De même, la Commune n'a actuellement pas de moyens pour forcer les promoteurs à proposer des logements subventionnés ou abordables. La Municipalité peut, par contre, certifier que l'ensemble des logements réalisés grâce à ce PPA seront utilisés en résidence principale et que grâce aux engagements pris par les investisseurs et grâce à la coopérative qui s'engage dans le projet, nous aurons un quartier proposant des logements de différents standings, assurant une mixité sociale souhaitable et souhaitée.

La Municipalité est consciente qu'un projet de construction sur cette parcelle, longtemps destinée pour accueillir un hôpital et actuellement utilisé pour la pâture, suscite des réactions. Elle est consciente que certaines personnes ont pu récemment revoir leur soutien à ce projet ou que certains aspects du projet les interpellent.

Mais, vous l'aurez compris, la Municipalité considère que les choix politiques pris et confirmés lors des dernières étapes de validation démontrent que le projet a ses forces et qu'il a toujours sa raison d'être. C'est pourquoi elle vous invite à soutenir les conclusions du préavis municipal en rejetant l'initiative et en recommandant à la population d'en faire de même lors de la votation à organiser...

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement de M. Emmanuel Gétaz

1. Accepter l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés»;
2. de charger la Municipalité de communiquer la décision du Conseil communal au comité d'initiative et de l'afficher au pilier public et, en cas de rejet de l'initiative par le Conseil, de soumettre dite initiative dans les six mois au corps électoral accompagnée, le cas échéant, d'une recommandation de rejet conformément à l'article 149 alinéa 2 LEDP.

le point 2 des conclusions est abrogé.

VOTE l'amendement est refusé par 63 NON, 24 OUI et 2 abstentions

M. le Président

S'il n'y a pas d'autres demande de prises de parole, nous allons passer à la demande de

M. Luder de faire voter les conclusions avec le vote à bulletin secret.

«Art. 136 Vote à bulletin secret

Le vote a lieu à bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyée par quatorze membres.

- 2 En cas de vote à bulletin secret, le président prend part au vote.
- 3 En cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé.»

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La demande de M. Luder n'a plus aucun sens à ce stade, c'est au moment du vote sur l'amendement de M. Gétaz qu'il fallait le faire. Maintenant si nous voulons soumettre ce projet au vote, il faut voter OUI. Vous pouvez éventuellement le faire sans recommandations, mais il fallait l'amender avant. Je ne comprends pas le sens que vous recherchez avec un vote à bulletin secret.

M. le Président

Il ne s'agit pas de ma proposition, mais je vous remercie pour vos propos M. Blanc. Y'a-t-il d'autres demandes de parole à ce sujet, ce n'est pas le cas. Est-ce que 14 membres du Conseil soutiennent le vote à bulletin secret?

15 personnes soutiennent le vote à bulletin secret.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre votera à l'unanimité contre les conclusions du préavis.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A ce stade, si vous votez non, nous n'allons pas soumettre ce texte au peuple d'ici juin et la Municipalité devra revenir avec un préavis qui vous reposerait de soumettre la question au peuple. Je comprends que ce soit peut-être douloureux pour ceux qui sont favorables à l'initiative, mais en votant ainsi, vous ne votez pas le préavis de la Municipalité, vous avez déjà exprimé votre désaccord lors du vote précédent. Par contre, vous exprimez le fait que, oui, vous souhaitez que cela soit soumis à la population. Je crois que là nous sommes unanimes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Fabien Willemin (DA)

La Commission recommande au conseil d'accepter les conclusions du préavis tel quel, par 8 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2023 de la Municipalité du 10 février 2023 au Conseil communal relatif à l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés»

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de rejeter l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés»;
2. de charger la Municipalité de communiquer la décision du Conseil communal au comité d'initiative et de l'afficher au pilier public et, en cas de rejet de l'initiative par le Conseil, de soumettre dite initiative dans les six mois au corps électoral accompagnée, le cas échéant, d'une recommandation de rejet conformément à l'article 149 alinéa 2 LEDP.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 71 OUI, 13 NON et 5 abstentions.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pendant ce vote secret, ce que nous avons voté est resté illuminé. Les noms sont secrets mais en regardant par-dessus l'épaule du voisin on peut voir ce qu'il a voté. Il me semble qu'auparavant cela n'affichait pas ce que nous avions choisi.

M. le Président

Je ne peux pas vous répondre au niveau technique, nous passons au point suivant.

7.3 No 03/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c. (Rapp. Mme Tanya Bonjour);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2023 de la Municipalité du 10 février 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux sur les réseaux souterrains communaux en lien avec le chauffage à distance, dans le périmètre qui ceinture le bâtiment du 2m2c;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir les dépenses relatives aux égouts directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 «Fonds égouts»;
5. de comptabiliser la subvention de l'ECA, d'un montant d'environ CHF45'000.-, dans les comptes de recettes du préavis;
6. d'amortir cet investissement sous déductions des points 4 et 5, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 88 OUI, 0 NON et 0 abstention.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutiendra les conclusions du préavis. A titre personnel je tiens à remercier toutes les personnes qui auront œuvré pendant les 15 années, (puisque cela fait 15 ans que j'ai déposé ce postulat), à la réussite du projet, si vous l'acceptez ce soir. Ce sera une phase absolument déterminante pour permettre au village des Avants de recréer une animation, de l'accueil, du lien social et le projet tel qu'il vous est présenté permet cela. Je vous invite comme tout le groupe Montreux Libre à accepter ce préavis.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Le groupe socialiste soutient avec détermination l'objet que nous sommes en train de traiter et nous félicitons la Municipalité de son engagement dans cette affaire, en particulier le municipal-délégué M. Jean-Baptiste Piemontesi, de même que la présidente de la commission pour son excellent rapport, et aussi toutes les personnes du village des Avants, en particulier la SLA, qui s'implique dans la création de cet espace multiservice qui trouvera sa place au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants. Pour avoir siégé, il y a 15 ans, dans la commission qui avait pris en considération le postulat de notre collègue Emmanuel Gétaz, je tiens à souligner toute la satisfaction que j'éprouve à voter les conclusions de ce préavis. L'engagement financier de notre Commune en faveur de l'investissement nécessaire à la transformation du site, de même que celui en faveur de l'exploitation et de la gestion du site par le biais d'une subvention accordée à la Fondation de la Gare des Avants, est un signe de reconnaissance envers toute une communauté villageoise dont la région a été le berceau du développement touristique de Montreux.

La position de la Municipalité développée en page 14 du préavis résume clairement les enjeux de ce projet dans le sens d'un développement de qualité du village des Avants,

répondant à un besoin et qui jouira d'un soutien significatif de sa population. Nous vous demandons de voter les conclusions rappelées à la fin de ce rapport.

M. Omar Soydan (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Dans le cadre de ce projet, je me résume.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Anne Duperret (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 04/2023 de la Municipalité du 10 février 2023 au Conseil communal relatif à la participation à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants, à l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum; à l'octroi d'une subvention de CHF 60'000.-, à porter aux budgets 2024 à 2027, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, «Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées» et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, «Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB»

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire.

DECIDE

1. de participer à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants;
2. d'octroyer, à cet effet, en 2023, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants, à compenser par prélèvement sur la provision «participation à des événements ou à des institutions à caractère public», compte No 9281.180;
3. de porter au budget pour 4 ans, au plus tôt en 2024, une subvention d'exploitation de CHF 60'000.-, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants sur le compte No 150.3658 «subventions aux institutions»;
4. de prévoir une analyse et un rapport de la situation, après 3 ans d'activité, en 2027, permettant de redéfinir les conditions futures du partenariat avec la Fondation;
5. de couvrir ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie;
6. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, «Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de ren-

seignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées» et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, «Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB»;

8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 0 NON, 1 abstention et 1 récusation.

7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Mathias Ekah: «La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux». (Rapp. Mme Johanne Vetter).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC refusera de prendre en considération ce postulat. Ce n'est pas à la municipalité de veiller à l'implication politique des citoyens montreuviens, qu'ils soient suisses ou étrangers. Tout comme nul n'est censé ignorer la loi, c'est à chacun de prendre ses responsabilités et de s'informer au sujet du fonctionnement de notre démocratie directe. La CoCoSI propose déjà de nombreux services, voire trop, en faveur des étrangers afin de les intégrer au mieux. Il est inutile d'en rajouter.

Lorsqu'il s'agit de leur intérêt personnel, les gens savent en général très bien où chercher l'information et comment l'utiliser.

Il en est de même pour la politique, celui qui s'y intéresse peut facilement trouver la documentation nécessaire à l'exercice de ses droits politiques. Nous vous invitons à refuser ce postulat qui, bien que jugé recevable par ce conseil, n'entre pas vraiment dans le cadre des compétences de la municipalité.

Les interventions rapportées de Mme Pellet laissent bien entendre que ce qui est fait n'est plus à faire et que ce postulat n'apporte rien de révolutionnaire à ce que la municipalité a déjà entrepris. Je vous remercie.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs conseillères et conseillers,

La démocratie est le système politique dans lequel nous évoluons toutes et tous. Nous avons cette chance, de vivre dans l'une des démocraties les plus exemplaires du monde, le fait que la population d'origine étrangère ait le droit de vote pour élire les représentants communaux ainsi que sur quelques autres objets représente l'une des spécificités de cette expression démocratique suisse.

On comprend que la thématique abordée puisse sembler hors de portée. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer le faible taux croissant de participation politique aux élections, ne serait-ce que parmi la population suisse, et encore plus présente parmi la population d'origine étrangère.

**N'ARRÊTEZ JAMAIS
DE BIEN ENTENDRE**



**RETROUVEZ LE PLAISIR
D'UNE BONNE AUDITION
EN TOUTE SÉRÉNITÉ**

AVEC

Tchin Tchin
AUDIO

**VOTRE 2^{ÈME} PAIRE
D'AIDES AUDITIVES
POUR 1 CHF DE PLUS⁽¹⁾**

Avoir une deuxième paire
est indispensable pour profiter
de chaque instant !

(1) Voir conditions en magasin

ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

MONTREUX
Grand-rue 42.
Tél. 021 963 43 43



RESTAURANT PIZZERIA
Specialités italiennes
LA GONDOLA
Magnifique terrasse au bord du lac

Hamburger maison - Poulet - Agneau - Bœuf

Assiette Gondola - Roastbeef - Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter) - Sandwich chaud - Salades composées - Week-end à thème
Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes
Choix de bières italiennes

Chez Sabine et Annibale
Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36



Auberge de Chaulin
Restaurant - Carte de saison
Fermé Dimanche soir et Lundi

Stéphanie et Christopher Cull
Route de Chaulin 81, 1832 Chamby
Tél. +41(0)21 964 32 70 - www.aubergedechaulin.com



Hôtel - Restaurant Victoria, rte de Caux 16, 1823 Glion
Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glion.ch



Golf-Hôtel RENÉ CAPR
MONTREUX

Rue Bon Port 35 - CH-1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 966 25 25 Fax +41 (0) 21 963 03 52
golf-hotel@mymontreux.ch - www.golf-hotel-montreux.ch



Le Pavois
à Montreux-Territet
Une terrasse pour les yeux, la bouche et le cœur

Réservez au 021 962 60 90

info@pavois-montreux.ch - www.tertianum.ch



CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Carte de saison
- Assiette du jour

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

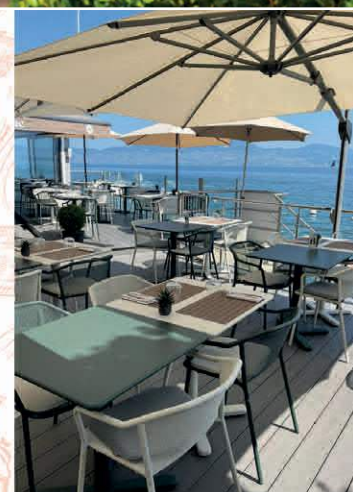


RESTAURANT-PIZZERIA RIALTO

Av. Mayor-Vautier 2
1815 Clarens - Montreux
Tél. 021 964 32 02
Natel 079 601 98 86

Une belle terrasse à Clarens

terrasses





LOTO

gourmand

LUNDI 19 JUIN DE 11H À 15H

+ DE CHF 2'500.-

DE CADEAUX À SE PARTAGER

Menu

*Lasagnes
bolognaises*

....

*Tarte citron
meringuée*

+ *boisson*

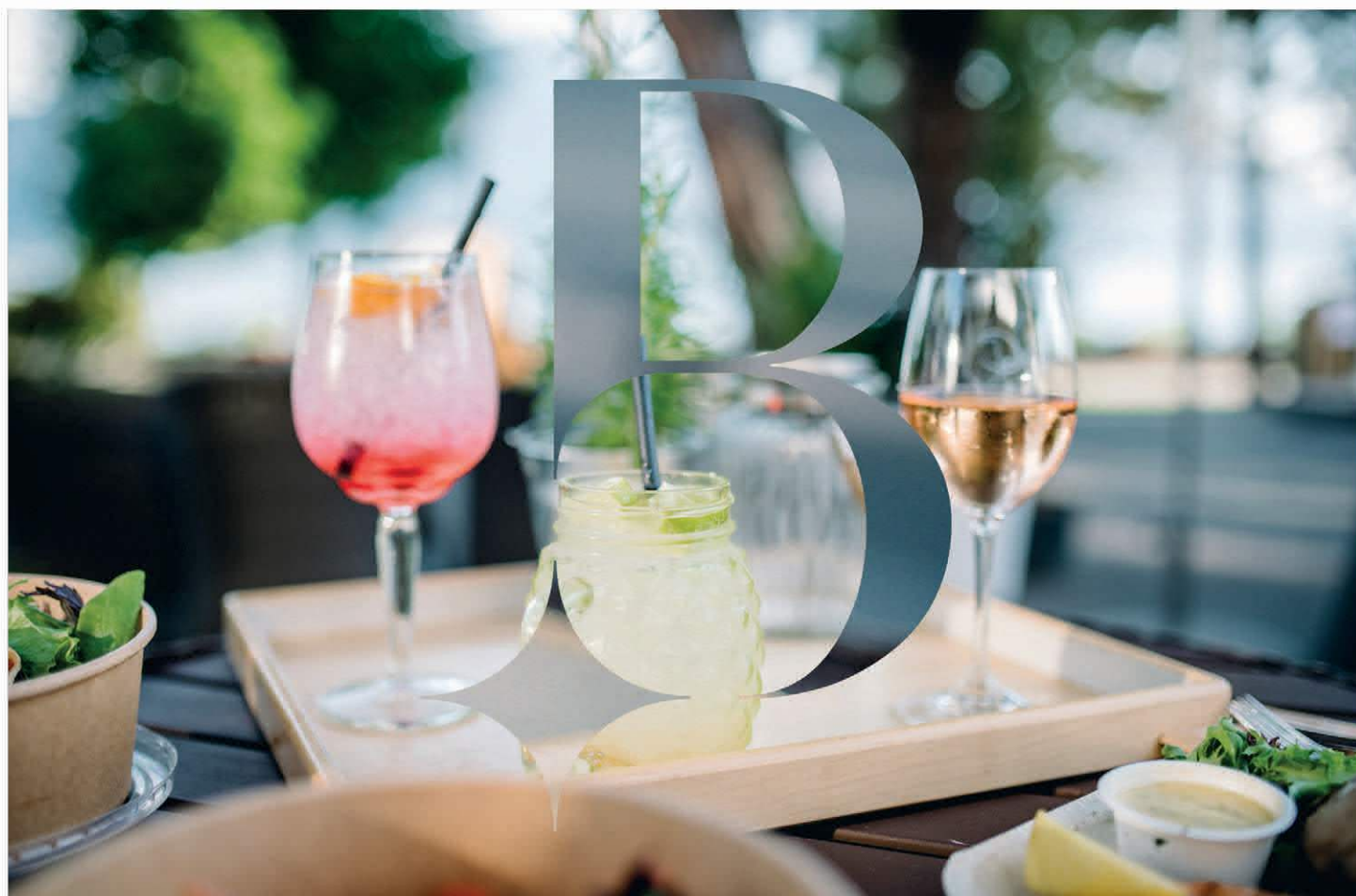
CHF **3.-**
DE CADEAU
OFFERT



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



SAXO *Beach*

**Pizzas dès CHF 16.-
salades, sandwiches, glaces...**

Profitez d'un moment gourmand au bord du lac,
les pieds dans le sable !

OUVERT PAR BEAU TEMPS DE 11H30 À 23H



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

Cibler des actions sur une frange de la population qui a plus de difficulté que les suisses à entrer dans le monde politique/électoral est le devoir des élus. Ils doivent mettre en œuvre les mesures disponibles, même infimes, pour maintenir et favoriser, l'exercice des droits des citoyens et la pérennisation de la démocratie.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat, mais elle constate tout de même, cela a été signalé à la commission, que quand le taux de vote global, sur les 7 scrutins qui concernaient le vote des étrangers, n'excède pas 40% le problème n'est pas qu'en lien avec le vote des étrangers. Il ne faut pas rêver, il n'y a pas de recette miracle et c'est sans doute d'abord le lien avec les communautés qu'il faut cultiver, développer et, certes M. Luder en a parlé, la commission pour la cohésion sociale et l'intégration (CoCoSI) a son rôle à jouer, mais les partis politiques aussi et la Municipalité peut éventuellement dynamiser tout cela, mais ce n'est pas elle seule qui apportera les solutions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Johanne Vetter (PLR)

Au terme de ce débat intéressant et la parole n'étant plus demandée, la commission est alors passée au vote.

En conclusion, c'est par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre note que la commission a accepté la prise en considération du présent postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 39 NON, 31 OUI et 19 abstentions.

8. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 Préavis No 06/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 137'000.- TTC au maximum pour le prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion». (Date de la commission: jeudi 20 avril 2023 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux);

Président (PLR): M. Yanick Hess

Membres: MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Hervé Devenoge, Mathias Ekah, Christian Fürst, Dominik Hunziker, Antony Huys, Cyril Pabst, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 Préavis No 07/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à

recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt. (Date de la commission: lundi 17 avril 2023 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux);

Présidente (Vert-e-s): Mme Claudia Hischenhuber

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Anna Krenger, Susanne Lauber Fürst, Elisabeth Wermelinger, MM. Yvan Aubord, Angelo Giuliano, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Roland Rimaz

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 Préavis No 08/2023 relatif à l'appel d'offres en procédure ouverte pour l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom). (Date de la commission: mardi 11 avril 2023 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux);

Présidente (DA): Mme Kyong-Won Schärer

Membres: Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Tanya Bonjour, Susanne Cornaz, Claudia Hischenhuber, MM. Arnaud Grand, Vincent Haldi, Tal Luder, Cédric Marsens, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le 19 avril 2020, le tribunal fédéral annulait le PGA 2019 de notre commune. Près de 3 ans jour pour jour plus tard, ce préavis nous indique que la Municipalité est parvenue à la conclusion que, je cite «l'élaboration d'un PACom est une mission substantielle qui nécessite une pluralité de compétence et une importante force de travail, qui doit être partiellement externalisée; une procédure ouverte est nécessaire». L'externalisation des prestations avec d'importants moyens, c'est précisément ce que demandait déjà le postulat Filippone «L'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)» accepté par 68% de ce conseil en septembre 2020. Ce conseil a donc déjà été visionnaire en 2020 concernant l'appel d'offres à venir. La demande de ce soir, si tardive, renforce l'impression qu'on a déjà perdu 2 à 3 ans et qu'on va perdre encore environ 6 mois en procédure d'appel d'offres pour ce nouveau mandataire, qui devra se mettre dans le bain, ce qui va aussi prendre quelques mois. Il aurait été bien plus pertinent de lancer un seul et unique appel d'offres en procédure ouverte en automne 2020 déjà afin d'avoir un mandataire, le même, qui nous accompagne pour l'entier de la procédure.

Ma foi, c'est fait c'est fait. Allons de l'avant et revenons sur le préavis 08/2023 qui nous est soumis pour prendre acte du cahier des charges. Même si le groupe PLR n'est pas convaincu de l'absolue nécessité du préavis, pour rappel, on ne vote que sur l'organisation de l'appel d'offres, l'on salue néanmoins la transparence de la démarche, en rendant attentif que prendre acte du cahier des charges ne signifie pas pour autant le valider, comme

écrit par maladresse dans le texte du préavis. Ce n'est en effet pas de la compétence du conseil communal de valider formellement un cahier des charges en vue d'un appel d'offres, mais encore une fois, l'occasion donnée de pouvoir s'exprimer et poser des questions sur ce cahier des charges est appréciée.

A ce titre, en vue de la commission, voici quelques questions préliminaires, que j'enverrai à la Municipalité par écrit d'ici demain:

- 1) Est-ce que la commission consultative de l'urbanisme, pour autant qu'elle existe, elle devrait, est-ce que cette commission a pu s'exprimer sur le contenu du cahier des charges?
- 2) Pourquoi est-ce que le mandataire en charge du futur PACom devrait-il avoir comme base le programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, programme qui est, rappelons-le, purement intentionnel, non validé par le conseil communal et qui n'a absolument aucune portée juridique?
- 3) La remarque en bas de page 6 du cahier des charges n'est pas claire pour moi: Est-ce que le futur mandataire pourra partir du PGA 2019 pour établir son plan et son règlement, ou devra-t-il partir d'une feuille blanche?
- 4) Quand est-ce que la publication simap de l'appel d'offres aura lieu? et quand est-il prévu que le futur mandataire débute ses prestations?
- 5) Quelle est l'estimation des coûts de ce futur mandat?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter en commission.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans cet inventaire à la Prévert que constitue le cahier des charges joint au mandat d'accompagnement définissant les études à venir pour élaborer un nouveau PACom, je n'y ai pourtant pas trouvé les éléments essentiels à mes yeux, à savoir une stratégie de la Municipalité visant à définir une position de sa vision du territoire montreuvisien, ainsi que le rôle qu'elle compte laisser jouer au législatif dans toutes les futures étapes des études à venir.

Nous pouvons même y lire que notre exécutif attend du mandataire retenu qu'il lui fasse des propositions sur la question.

Comme a coutume de le rappeler notre collègue Olivier Müller, en citant les conclusions de la thèse de Maxime Flattet sur l'admissibilité des droits populaires en matière de planification du territoire qui, comme nous pouvons le constater, se développe en ce moment contre un projet dont nous avons abondamment débattu et statué.

L'élaboration d'un plan d'affectation du territoire communal est une démarche éminemment politique!

Concernant l'avis préliminaire de l'Aménagement du Territoire annexé au préavis, à la lecture de celui-ci, il en ressort, à mes yeux, que le département cantonal s'interroge quant à la capacité de comprendre et d'appréhender le cadre légal régissant les études récemment soumises pas notre exécutif et plus encore sur la pertinence de la réalisation de celles-ci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.4 Préavis No 10/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 462'000.- TTC au maximum pour le financement d'une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux, du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire., (Date de la commission: mercredi 12 avril 2023 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

M. le Président

La commission était prévue pour demain soir, jeudi 6 avril à 19h00, il y a eu une demande de changement de date de la part du groupe PLR, soutenu par le groupe UDC, qui ne pouvaient pas envoyer de membres à cette commission. Ainsi la Municipalité a proposé une nouvelle date: le mercredi 12 avril à 19h, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux.

M. le Président demande aux groupes manquant de nommer leurs commissaires. Si les membres qui étaient censés se rendre en séance de commission le 6 avril ne sont plus disponibles pour la nouvelle date, il les encourage à se faire remplacer et à le signaler au Président de la commission.

Président (PLR): M. Benoît Ruchet

Membres: Mmes Valérie Calderini, Maria Cvetanovski, Antoinette Loup, MM. Matthieu Burkhart, Claude Pascal Gay, Antony Huys, Kelvin Kappeler, Cédric Marsens, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 Rapport No 11/2023 relatif à la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Lionel Winkler «Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux», prise en considération le 16 novembre 2022. (Date de la commission: lundi 24 avril 2023 à 19 h 00, à la salle B de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Président (SOC): M. Marie-Solène Adamou Moussa

Membres: MM. Ihab Al Jundi, Kelvin Kappeler, Tal Luder, Olivier Mark, Domenico Silleri, Vincent Tschopp, Fabien Willemin, Lionel Winkler, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité étaye ses conclusions sur l'irrecevabilité de ma motion avec force d'articles de lois ad hoc. Cependant, certains éléments

entourant le sujet font néanmoins persister une certaine ambiguïté dont nous parlerons plus précisément en commission. Afin d'aider à dissiper tout éventuel doute sur la légalité de cette motion, je pense qu'il serait opportun que la Municipalité puisse apporter à la commission une prise de position plus formelle et écrite de la part du Canton.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Postulat de M. Quentin Talon: "Fonds immobilier"

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

La problématique de pénurie de logements abordables est un sujet qui préoccupe notre groupe. Se loger décemment pour un prix convenable est un droit qui nous tient à cœur. Le but du marché immobilier privé c'est de gagner de l'argent. Le but des services publics est social: que tout le monde, même les plus bas revenus, puisse se loger dignement.

Dans le cadre de la législation actuelle qui ne permet pas d'empêcher que des logements trop chers ou construits avec un but spéculatif restent vides, la construction de neuf est un moyen de mettre à disposition des logements abordables. Malheureusement, la construction de neuf a des effets très néfastes sur notre environnement. En effet, un sol construit devient imperméable et ne peut ainsi plus laisser passer l'eau de ruissellement et de pluie, ce qui empêche le stockage de l'eau et peut générer des inondations. En plus d'être un gros émetteur de gaz à effet de serre, le bétonnage, en asphyxiant la vie, induit une perte de biodiversité. Un sol construit est en effet définitivement perdu pour toute activité agricole ou maraîchère, ce qui va à l'encontre d'une gestion durable des ressources en sol de notre commune, déjà passablement réduites par la topographie et l'étalement du bâti.

Face à l'actuelle pénurie de logements – et encore plus de logements à des prix accessibles – les autorités communales ont le devoir de changer de pratique et de mener une politique plus active en ce domaine. Il s'agit de compléter les classiques instruments de l'aide individuelle et du subventionnement à la construction, par l'acquisition de biens immobiliers. Il peut s'agir d'immeubles ou de biens-fonds non construits; la commune peut soit construire et gérer elle-même, soit confier cette tâche à des coopératives sans but lucratif sur la base de droits de superficie, et maintenir des loyers inférieurs à ceux du marché libre.

Pour mener une telle politique, la commune devra se doter d'un fonds communal immobilier. Celui-ci permettra:

- d'une part de réellement utiliser le droit de préemption conféré aux communes par la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL) en accélérant le processus de sorte à respecter le délai de 40 jours entre l'annonce à la commune d'une vente et sa décision de préemption.

- d'autre part, à la commune d'intervenir lors de la vente de biens non concernés par la L3PL, mais où la rapidité de la décision et la discrétion quant au plafond de dépense accepté par la commune sont importants (ce que ne permet évidemment pas la longue et publique procédure préavis - commission - rapport - décision du Conseil communal).

Les décisions concernant l'utilisation de ce fonds pourraient être simplement déléguées à la municipalité (délégation de compétence), avec devoir d'information à la commission des finances. C'est la pratique lausannoise.

S'il devait y avoir des craintes quant à une perte de contrôle du Conseil communal et à des décisions inconsidérées de la municipalité, il serait aussi possible d'instituer une commission permanente, dont le préavis favorable serait nécessaire à l'utilisation du fonds immobilier par la municipalité. C'est la pratique à Vevey.

Ces achats immobiliers peuvent susciter des craintes quant à un endettement excessif de la commune. Cependant, si l'on considère l'endettement net, qui est une norme reconnue par le canton, lorsque la commune achète un immeuble, la valeur de celui-ci va augmenter l'actif (patrimoine financier) de la commune et compenser la diminution de son avoir monétaire. Il est vrai que pour la législature 2021-2026, c'est le critère de l'endettement brut qui a été choisi par notre commune. Pour ne pas augmenter l'endettement comptable, il faudrait alors revenir sur cette décision.

Par ce présent postulat, nous invitons la municipalité à étudier l'opportunité de faire une proposition pour la mise en place d'un fonds communal immobilier.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

11.DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Réponse à l'interpellation de M. Fabrice Yerly: «concernant la communication de la municipalité relative à l'état des motions, postulats et pétitions en suspens au 31.12.2022»;

M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité ainsi que les services communaux pour ces réponses circonstanciées à mon interpellation. J'en prends bonne note et lirai la prochaine version de ce document avec toute la prudence nécessaire en ce qui concerne les délais annoncés.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je propose, au vu de la réponse de la municipalité que je peux comprendre avec le temps à force de pratiquer les postulats, que ce conseil se penche sur une possibilité de modifier la manière dont il traite les motions et postulats en suspens.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey

Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Fr. 33.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir
Dimanche à midi



LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H



SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
JEUDI, VENDREDI,
SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70
deltadeschamps@gmail.com
caveau-des-vignerons-montreux.ch



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours
Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

Willy et Xavier Bühlmann

Arboriculteurs - Viticulteurs - 1807 Blonay

Du domaine: fruits de saison, raisinée, miel,
confiture, vinaigre, cidre, jus de fruits maison

Autres: légumes de saison,
fromages d'alpage, œufs, pain, moutarde,
salami, saucisson, terrine, huile (vrac)

Mercredi: 16h30-18h30

Jeudi: 14h-18h30

Vendredi: 9h-12h / 14h-18h30

Samedi: 9h-12h

www.fruitsbuhlmann.cn



AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

www.amstein.ch

PLUS DE 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI: 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30

VENREDI: 8h30 - 18h30

SAMEDI: 9h00 - 17h00



MAGASIN DE ST-LÉGIER

Chemin de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 Saint-Légier | +41 21 943 51 81

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle | +41 24 466 18 48



OUVERT
7J/7J

1865
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS



DE 11H 30 À 14H 30
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH



**18 sortes de bières en pression
Cuisine non-stop samedi et dimanche
dès 12 h 00**

Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux

Tél. +41 (0) 21 961 16 81

care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

RESTAURANT

HÔTEL ★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA



La
Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

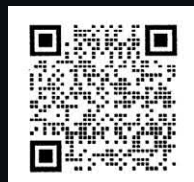
info@rouvenaz.ch

www.rouvenaz.ch

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON



RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



Viandes à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX
TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch



Pâtes maison flanées dans la meule de fromage en salle

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE



Boulangerie
Paints cuits au feu de bois
Pâtisseries - Chocolat
Service Traiteur - Tea room
www.panino-dessert.ch
Tél. 0848 000 070

Vevey - La Tour-de-Peilz - Roche



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA
© © ©

www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France



**FROMAGERIE - POISSONNERIE
BOUCHERIE - BOULANGERIE
FRUITS ET LÉGUMES**

HORAIRES

Du lundi au vendredi: 9h-18h30
Samedi: 8h-16h

NOUS TROUVER

Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry
Tél. 024 481 60 70
www.traiteurplanchamp.ch

Le Pavois à Montreux

Une terrasse pour les yeux, la bouche et le coeur

Réservez au 021 962 60 90

info@pavois-montreux.ch - www.tertianum.ch



*Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch



LA CAVE
VEVEY - MONTEUX

Nous avons l'immense joie de vous annoncer que

notre Merlot de Montreux 2020
a remporté une Médaille d'Or au
Mondial du Merlot & Assemblages

et notre Chasselas du Château des Crêtes 2021
a remporté une médaille d'Or au
Mondial des Vins Blancs à Strasbourg.

Av. de Belmont 28, CH-1820 Montreux

info@lcvvm.ch | +41 21 963 13 48

www.lacave-vm.ch



Restaurant Miyazaki
Grand rue 60, 1820 Montreux

Croisière - sushis sur le bateau Dantès



Départ de Montreux, destination à choix

Renseignements et réservation :

+41 79 210 59 49

ou en ligne: bâbord-tribord@bluewin.ch



Dernier match de football au Stade Eugène Parlier entre le Montreux-Sports et Lutry (1-1). De gauche à droite MM Dominique Lustenberger, Président d'honneur, Alfred Zeller ancien vice-président et membre d'honneur, Ricardo Dias président du Montreux-Sports.

Avec le soutien de:

L.T. Peinture Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpeinture.ch
www.ltpeinture.ch

RÉSERVATION EN LIGNE
lafontainemontreux.ch

021/558 51 51

RUE DU CENTRE 5

1820 MONTREUX



VENEZ DÉGUSTER DES SAVEURS EXOTIQUES
PLATS - DESSERTS - COCKTAILS - TAPAS - MUSIQUE



RÉSERVATION EN LIGNE

latinorestaurant.ch

+41 21 964 13 20



LATINO
RESTAURANT & BAR

C'est-à-dire d'ouvrir une discussion lorsque nous recevons le document et pas juste d'en prendre acte et de passer au point suivant. Si quelqu'un a quelque chose à dire à propos de son postulat, il devra attendre le point «divers» de l'OJ. Je pense que cela serait mieux de le faire quand le document est reçu et à chaud.

11.2 Réponse à l'interpellation de Mme Ruth Bär: «Inventaire du parc «logements» de la Commune de Montreux»;

L'interpellatrice n'étant plus dans la salle, M. le Président ne doute pas qu'elle prendra la parole ultérieurement si elle n'est pas satisfaite de la réponse Municipale.

11.3 Interpellation de M. Fabrice Yerly: "Comment Montreux bénéficie-t-elle de la stratégie cantonale vélo?"

M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En 2021, le Conseil d'état Vaudois a présenté la stratégie vélo, qui vise à atteindre, à l'horizon 2035, la même part modale que le canton de Berne aujourd'hui, soit un minimum de 10% de déplacements à vélo.

En octobre 2022, le Grand conseil vaudois a octroyé un crédit de 28 millions de francs pour financer des études d'aménagement, un centre de compétences vélo à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et l'impulsion pour démarrer la mise en place de la nouvelle stratégie vélo. Il est prévu qu'un second crédit de 13 millions de francs soit soumis au vote pour que le canton puisse financer la participation de l'Etat à l'aménagement du réseau cyclable cantonal sur des routes appartenant à des tiers ainsi qu'à la réalisation d'ouvrages d'importance d'intérêt régional.

Selon les derniers comptages à disposition datant de 2015, la part modale du vélo dans le canton était de 2.2%. L'objectif d'atteindre 10% est donc ambitieux et nécessite de s'y préparer dès maintenant.

Le projet d'agglomération Rivelac devra coordonner les projets d'aménagement sur le réseau principal traversant la Riviera. Ceci étant, la commune reste responsable de la qualité de ses aménagements à venir sur le réseau principal et secondaire. Les compétences des experts de la DGMR peuvent aider à combler l'important retard que nous avons en matière de mobilité douce sur l'ensemble du canton, et Montreux ne fait pas exception.

2035, c'est demain à l'échelle de nos institutions. Ce signal clair du canton et les moyens mis à disposition sont une opportunité pour la mobilité du futur.

Ainsi, j'interpelle la municipalité et lui adresse les questions suivantes:

1. Quelle est l'approche de la municipalité pour permettre, à l'horizon 2035, une part modale comptant un minimum de 10% de déplacements à vélo sur le territoire communal?
2. Quels sont les principaux obstacles dans la commune, notamment en ce qui concerne les infrastructures, les risques pour les cyclistes et les places de stationnement,

qui ont été identifiés par la commune et qui doivent être éliminés pour préparer notre commune à la mobilité 2035?

3. La dernière analyse publiée par la commune sur la circulation cycliste date d'avril 2019 et semblait indiquer un certain nombre de points noirs. Aujourd'hui, est-ce que cette analyse reste d'actualité ou y a-t-il une mise à jour prévue?
4. Quelle est la part modale du trafic qui utilise le vélo (à propulsion musculaire et/ou assistée électriquement) à Montreux, et comment cette part évolue-t-elle d'une année à l'autre? Si cette information n'est pas connue, pourrait-elle être incluse dans les futurs comptages demandés par la commune à l'Association Sécurité Riviera (ASR)?
5. Sachant que le canton dispose désormais de moyens humains et financiers (centre de compétence vélo à la DGMR, financement d'études), comment est-ce que la commune compte bénéficier de ces ressources, de manière à ne pas surcharger les services communaux et diminuer ainsi l'impact sur les finances communales?

Je remercie d'avance la municipalité de ses réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité remercie au préalable l'interpellateur et répond de la manière suivante aux différentes questions:

1. *Quelle est l'approche de la municipalité pour permettre, à l'horizon 2035, une part modale comptant un minimum de 10% de déplacements à vélo sur le territoire communal?*

Un plan directeur des mobilités est prévu dès 2024, ceci en parallèle au projet coordonné avec RiveLac.

2. *Quels sont les principaux obstacles dans la commune, notamment en ce qui concerne les infrastructures, les risques pour les cyclistes et les places de stationnement, qui ont été identifiés par la commune et qui doivent être éliminés pour préparer notre commune à la mobilité 2035?*

Tous les aménagements réalisables «facilement» ont déjà été mis en œuvre, les autres aménagements se heurtent à d'autres problèmes de natures différentes:

- 1) Au vu du domaine public communal particulièrement restreint à Montreux, il est difficile, voire impossible, de trouver des solutions pour offrir des espaces sécurisés et conforme aux cyclistes, sans prendre de l'espace sur des places de parc ou d'autres voies de circulation. C'est aussi de la responsabilité de votre autorité d'accompagner les évolutions identifiées en matière de mobilité à l'empreinte environnementale réduite.
- 2) A moyen terme, des aménagements plus conséquents et complémentaires pourraient s'envisager, lesquels doivent toutefois s'inscrire dans un projet complet de réaménagement de l'espace public, voire de parcelles privées.
Le projet d'agglomération en cours d'élaboration devrait prévoir une partie de ces réponses infrastructurelles. Pour répondre, concernant l'aspect de stationnement vélo, les aménagements ponctuels sur le domaine public aux abords de bâtiments communaux ont été réalisés. La commune entretient par ailleurs des discussions avec

les CFF pour améliorer le stationnement des vélos dans les gares, comme cela a été fait à Clarens. Des échanges sont en cours pour Montreux.

Cette problématique devrait également être abordée dans le plan directeur du stationnement, prévu à l'horizon 2024.

3. *La dernière analyse publiée par la commune sur la circulation cycliste date d'avril 2019 et semblait indiquer un certain nombre de points noirs. Aujourd'hui, est-ce que cette analyse reste d'actualité ou y a-t-il une mise à jour prévue?*

Cette analyse est toujours d'actualité et plusieurs actions ont été entreprises sur la base de cette dernière. Parmi les mesures, nous relèverons en particulier: des places stationnement, les tourner à droite au feu et les contresens cyclables.

4. *Quelle est la part modale du trafic qui utilise le vélo (à propulsion musculaire et/ou assistée électriquement) à Montreux, et comment cette part évolue-t-elle d'une année à l'autre? Si cette information n'est pas connue, pourrait-elle être incluse dans les futurs comptages demandés par la commune à l'Association Sécurité Riviera (ASR)?*

Cette information n'est pas connue actuellement, les moyens techniques des comptages utilisés par l'ASR ne le permettent pas. Il est toutefois prévu de relever cette information dans le cadre du futur plan directeur des mobilités, évoqué tout à l'heure.

5. *Sachant que le canton dispose désormais de moyens humains et financiers (centre de compétence vélo à la DGMR, financement d'études), comment est-ce que la commune compte bénéficier de ces ressources, de manière à ne pas surcharger les services communaux et diminuer ainsi l'impact sur les finances communales?*

A propos de cette dernière question, il faut savoir qu'effectivement la DGMR dispose désormais de ressources supplémentaires, mais que les projets et leur finalisation restent à charge des communes. En quelque sorte, ce sont des répondants pour un certain nombre de questions, des consultants, des experts, mais porter les projets et les concevoir reste à charge des communes. Evidemment que s'il y a également des subventions à disposition pour réaliser les projets, la commune ira les chercher et fera en sorte d'en profiter.

M. Fabrice Yerly est satisfait de la réponse Municipale.

11.4 Interpellation de M. Romain Pilloud: Accueil préscolaire - Point de situation et perspectives

M. Romain Pilloud (SOC)

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Selon les chiffres communiqués récemment dans la presse par le Réseau Enfance Montreux et environs (REME), 192 enfants âgés de 3 à 4 ans étaient en attente d'une place de crèche. Il y a quelques mois en arrière, un article du quotidien «24 heures» annonçait quant à lui que notre commune ouvrirait certes de nouvelles structures d'accueil, mais que le taux de couverture¹ était encore très bas.

Etant donné ces différents éléments, je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quel est actuellement le taux de couverture pour les structures préscolaires, en particulier les crèches, ainsi que son évolution sur les dernières années?
2. Quels sont les chiffres précis et complets relatifs aux listes d'attente d'une place en crèche, par catégorie d'âge?
3. Quel taux de couverture la commune estime-t-elle devoir atteindre sur le long terme afin de résorber lesdites listes d'attente?
4. Dans cette perspective, quelle est la planification communale prévue dans le cadre de la création de nouvelles places d'accueil dans les crèches et de l'augmentation du taux de couverture?
5. Comment la commune fait-elle actuellement face aux situations d'attente et quelle(s) solution(s) propose-t-elle aux familles?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Vu le sujet similaire, la réponse aux interpellations de M. Pilloud et de Mme Vetter sera donnée après le développement de l'interpellation de Mme Vetter.

11.5 Interpellation de M. Yvon Welte quant à l'état de l'esplanade de Territet

M. Yvon Welte (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà déjà plusieurs années que l'état de l'esplanade citée en titre inquiète les habitants de Territet ainsi que les élus de notre noble assemblée. A l'époque, Alexandre Staeger s'était déjà saisi de la question et avait déposé plusieurs interpellations à ce sujet, la dernière fois en septembre 2019.

Ces dernières années, divers travaux ont été réalisés. On pense surtout à l'abaissement du niveau des voies du chemin de fer en 2016 qui a permis de sauver l'esplanade grâce à mon initiative personnelle et solitaire.

C'est la sécurisation du quai de la gare par une barrière métallique qui pose paradoxalement maintenant un problème urgent. En effet pour réaliser ces modifications, les CFF ont coulé du béton à même la base des poteaux d'origine comme on le voit sur la photo 0. Or j'ai récemment constaté que la base de ces poteaux était dangereusement rouillée, ainsi que cela ressort de la photo 1.

Personne ne va oser dire que l'oxydation constatée serait due qu'à l'outrage du temps. En effet, tous les autres poteaux d'origine du même ouvrage, qui n'ont quant à eux pas été sauvagement noyés dans le béton, ne présentent étrangement aucune trace de rouille comme le montre la photo 3, alors que la photo 2 qui est un zoom de la photo 1 montre qu'il y a même des endroits où toute la paroi est percée.

Bien évidemment, cet état de fait semble avant tout imputable au travail réalisé par notre entreprise ferroviaire nationale. Il se trouve toutefois que notre collectivité a un intérêt au maintien de la solidité et de la sécurité de l'ouvrage, ne serait-ce qu'en raison de l'espace public sis sur l'esplanade. En effet, si l'état d'oxydation constaté s'aggrave encore un peu, il est plus que probable que les poteaux dont la base sera partiellement ou complètement rouillée ne remplissent plus leur fonction. La conséquence



probable sera un affaissement du plateau de l'esplanade, réduisant ainsi l'espace entre ledit plateau et le niveau des voies, espace que notre régie fédérale préférée s'est pourtant donné la peine d'agrandir, pour respecter des normes de sécurité si chères à ses yeux. On se demande bien évidemment pourquoi les CFF n'ont alors pas mis plus de soin pour procéder au bétonnage autour des poteaux d'origine de l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle met en danger la sécurité des montreusiennes et montreusiens ainsi que le patrimoine architectural communal.

Je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle consciente de l'état de fait décrit par la présente interpellation?
2. La prolongation de la partie de ping-pong (il semble en effet que divers acteurs se renvoient la balle s'agissant de la compétence décisionnelle liée à cette esplanade) décrite par la Municipalité dans la réponse à l'interpellation de septembre 2019 semble être arrivée à sa fin?
3. La Municipalité compte-t-elle maintenant enfin agir pour garantir la sécurité des Montreusiennes et Montreusiens ainsi que l'état de l'esplanade de Territet?

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ainsi que notre noble assemblée pour l'attention portée à ces quelques phrases.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de votre interpellation, la Municipalité répond de la manière suivante:

1. La Municipalité est-elle consciente de l'état de fait décrit par la présente interpellation? Oui cette situation est connue, elle a déjà été signalée au CFF.

2. La prolongation de la partie de ping-pong (il semble en effet que divers acteurs se renvoient la balle s'agissant de la compétence décisionnelle liée à cette esplanade) décrite par la Municipalité dans la réponse à l'interpellation de septembre 2019 semble être arrivée à sa fin?

Depuis 2019 et surtout depuis la vente de l'Audiorama, la situation a passablement changé. La commune de Montreux n'est aujourd'hui plus responsable de l'entretien de cette structure. Si vous souhaitez avoir plus d'informations et de détails à ce propos je me permets de vous renvoyer à la réponse à l'interpellation de votre ancien collègue M. Staeger du 23 juin 2021 où l'on vous donne un certain nombre de détails et d'éléments à ce sujet.

3. La Municipalité compte-t-elle maintenant enfin agir pour garantir la sécurité des Montreusiennes et Montreusiens ainsi que l'état de l'esplanade de Territet?

Comme évoqué précédemment, la sécurité de cette structure doit être assurée par les CFF, comme bien d'autres ouvrages situés sous la ligne du Simplon. La Municipalité reste toutefois attentive à la planification de cette intervention afin de pouvoir maintenir l'utilisation en surface prévue sur ce lieu. Vos inquiétudes seront prises en compte dans tout nouvel échange qui pourrait avoir lieu à ce propos avec les CFF. La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

M. Yvon Welte (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les CFF ont répondu quoi?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les CFF ont leur propre responsabilité, nous n'avons malheureusement pas plus d'informations à vous fournir, mais nous pouvons vous inviter à reprendre contact avec eux pour obtenir d'avantage d'informations.

M. Welte prendra contact avec les CFF.



Votre pharmacie de proximité du quartier
des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en
médecines naturelles



Consultation en Homéopathie
Et Micro-nutrition
Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero Sàrl

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

RIVIERA
ENSEIGNES

D'AMARIO DAVID - RÉALISATEUR PUBLICITAIRE

079 252 76 00

Riviera.enseignes@gmail.com

Clin d'



L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe
à votre service!

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



GRiviera
Bâches Sàrl



Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40
info@gr-sellerie-bache.ch

Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Chopard

OMEGA

ZENITH

FRANCK MULLER
GENEVE

HERMES
PARIS

RADO
SUTTERLAND

LONGINES

FREDERIQUE CONSTANT
GENEVE

TISSOT

HAMILTON

REUGE

FRED

MARGO BICEGO

dinh van

FREYWILLE

MORGANNE BELLO
PARIS

CLAUDE MEYLAN
VAL DE SAAS

ck



Le Clos des Sources

HÔTEL*** SPA

 33 CHAMBRES

 1000M² SPA

 RESTAURANT

LA DESTINATION NATURE ET BIEN-ÊTRE
POUR UN SÉJOUR ROMANTIQUE,
À 10 MIN DE LA ROUTE DES VINS
D'ALSACE ENTRE STRASBOURG ET
COLMAR.

A PARTIR DE 108€



NOUS CONTACTER :

+33.3.89.73.10.01

reservation@leclosdessources.com

www.leclosdessources.com



11.6 Interpellation de M. Olivier Mark: «Raisonnement le combat contre les feuilles mortes».

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

C'est une chance de vivre à Montreux, Ville verte, et de pouvoir bénéficier de tant d'espaces de détente magnifiquement entretenus. Les équipes communales ne ménagent jamais leurs efforts afin de nous offrir de merveilleux écrins pour nous ressourcer, près de chez soi.

La quiétude dans ces espaces verts est toutefois régulièrement troublée par une lutte sans merci que nos équipes livrent inlassablement, autant par perfectionnisme esthétique que par la volonté d'éviter tout risque de glissement aux citoyens qui arpentent les chemins de notre territoire. Je parle de la lutte contre les feuilles mortes.

Les combats sont parfois dignes de certaines scènes du Blockbuster «Avatar 2». D'un côté, les forces communales, équipées de puissants souffleurs motorisés et d'uniformes de protection. De l'autre, des feuilles, déjà mortes, qu'on essaie de regrouper grâce au puissant flux d'air procuré par ces machines. Cela paraît simple, mais c'est sans compter avec le vent, une force contraire redoutable et pernicieuse, qui oblige souvent à recommencer le travail à plusieurs reprises. Cela peut donc durer un bon moment, soit quelques dizaines de minutes, jusqu'à ce que toutes les feuilles soient regroupées dans le coin d'un parc pour être ensuite éradiquées par méthanisation.

Toutefois, dès que la lutte est lancée et que les premières feuilles cèdent du terrain, les personnes âgées assises sur les bancs alentours déguerpissent, les bébés se mettent à pleurer dans leurs poussettes, les voisins ferment leurs fenêtres et les mamans disent à leur correspondante au téléphone «Y'a un problème, je te rappelle». Le problème, ce sont les 115 décibels du souffleur. En fait, les feuilles, déjà mortes, ne risquent plus rien dans cet implacable combat. Les vraies victimes sont collatérales: ce sont les tympans de nos concitoyens, sachant que les utilisateurs portent obligatoirement d'efficaces protections auditives.

Je suis donc allé parler de cela à mes contacts sur le terrain, qui m'ont rendu attentif aux effets potentiellement dévastateurs des feuilles mortes pour nos routes, pour le béton et le bitume, ainsi que pour les pavés. On me dit aussi que, je cite: «les premiers qui vont se fracasser la figure sur les feuilles glissantes, ce seront les conseillers communaux». Enfin, on m'apprend qu'il ne s'agit pas de souffleurs, mais bien de souffleuses.

Je vais donc dès lors «dégenrer» cet appareil et malgré ces avertissements, résumer mes préoccupations par deux questions à la Municipalité:

1. Serait-ce possible d'équiper dans les meilleurs délais nos équipes avec des souffleurs et souffleuses électriques, moins bruyantes, malgré leur surcoût et leur plus faible autonomie, au moins pour le travail dans les zones urbaines?
2. Pourrait-on globalement réduire l'utilisation des souffleurs et des souffleuses en tolé-

rant davantage la présence de feuilles mortes, tout en gardant à l'esprit les contingences saisonnières et sécuritaires?

Je remercie la Municipalité de transmettre mes vifs remerciements à l'équipe communale concernée pour son engagement et de répondre à cette interpellation.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers et les conseillers, Monsieur l'interpellateur,

Comme les souffleuses montreuusiennes ont été épinglées lors de la dernière revue vaudoise, nous nous attendions à avoir une interpellation à leur sujet, à un moment ou un autre. Nous nous permettons donc de vous répondre tout de suite, pour que ça ne fasse pas trop de bruit....

Vous vous focalisez sur les feuilles mortes, or les ennemis du service des espaces publics sont les plastiques, les mégots, bref les micros déchets sauvages.

Nous offrons chaque année aux habitantes et habitants de Montreux la possibilité de se familiariser avec le travail effectué par les collaboratrices et collaborateurs du Service des Espaces Publics et plus particulièrement celles et ceux en charge de la propreté, que ce soit en ville ou dans les hauts, lors de la traditionnelle journée «Coup de balais».

Cette année, cette journée s'est déroulée le samedi 25 mars dernier, dans le périmètre entre l'Avenue Nestlé et le Parc Donner. Soit sur l'équivalent de l'un de nos dix secteurs de balayage. Une bonne soixantaine de bénévoles de tous âges ont participé activement durant une matinée à la détection et au ramassage des déchets sauvages, jetés entre le vendredi après-midi et le samedi matin, accompagnés de deux balayeurs de secteurs et d'un collaborateur de la Voirie.

La collecte a permis de ramasser un bon tiers de m3 de déchets aussi divers que variés, mais surtout près de 2000 mégots de cigarettes. Sachant qu'un seul mégot pollue l'équivalent d'un demi mètre cube d'eau potable, c'est l'équivalent du volume de la moitié de la piscine de la Maladaire qui a été sauvé ce jour-là.

En regard de ces 2000 mégots ramassés en une matinée, sur un seul secteur de balayage, nous vous laissons le soin de calculer ce que cela représente sur l'entier du territoire communal et sur toute l'année. Cela donne le vertige!

Pour ramasser chaque mégot, pièce par pièce, comme l'ont fait les bénévoles lors de la journée de nettoyage, à raison de 5 secondes par mégot, il faudrait compter chaque jour 10 heures de main d'œuvre par secteur, ce qui est peu envisageable en regard des autres missions des balayeurs que sont par exemple aussi la vidange des corbeilles, le signalement des dégâts sur le domaine public, le désherbage des pieds de murs, le déneigement et autres multiples tâches.

Afin de permettre à nos collaboratrices et à nos collaborateurs de remplir l'entier de leurs missions quotidiennes, nous devons les équiper de moyens techniques performants. La pelle et le balai traditionnels n'arrivent pas ou peu à déloger ces mégots renégats, surtout dans les anfractuosités.

Plusieurs alternatives s'offrent au service

Les balayeuses automotrices de routes ou de trottoirs, qui balayent et aspirent tous les déchets qui se trouvent à leur portée. L'inconvénient, c'est que pour elles aussi le territoire est vaste, les décrochements nombreux et certains chemins ou trottoirs pas toujours accessibles, sans compter les surfaces de stationnements occupées par des véhicules.

Le Glouton, est un aspirateur puissant mais encombrant et relativement onéreux principalement utilisé pour nos rues pavées patrimoniales. Il fonctionne à l'électricité et est manipulé par un homme à pied. La commune de Montreux en possède trois pièces.

La dernière alternative rationnelle est de souffler les déchets se situant sur les trottoirs et sous les voitures en stationnement afin de les projeter sur la route en coordination avec une balayeuse qui se charge peu après, d'aspirer ces déchets. Cette méthode n'est pas parfaite, surtout lorsqu'il y a du vent ou de la pluie, mais elle a le mérite de traiter de grandes surfaces relativement rapidement.

Bref, vous l'aurez compris, il y a les déchets que l'on voit, mais il y a aussi ceux que l'on ne voit pas, surtout de loin, d'où ces journées spéciales destinées s'en rendre compte. Les conseillères et conseillers communaux y sont toujours les bienvenues et nos collaborateurs apprécient les échanges avec vous. Il y en a eu d'ailleurs quelques-uns lors de notre dernière édition du «Coup de Balai» et je les remercie très sincèrement pour leur participation active.

Revenons aux souffleurs. La municipalité a décidé de remplacer progressivement, au fur et à mesure des possibilités budgétaires, les

Le futur de l'épilation, c'est maintenant!

Savourez le plaisir d'une peau lisse



Av. des Alpes 21 - 1820 Montreux
021 963 10 64 - 076 291 70 10
www.therabeaute.ch

Efficace
et indolore

Promotion
de printemps
-40%



Valable jusqu'au 30 août 2023

souffleuses thermiques par des souffleuses électriques. A ce jour, notre service compte pour moitié de souffleuses thermiques et moitié d'électriques, avec une volonté forte d'augmenter ces dernières. Ceci principalement pour des raisons phoniques et de pollution.

En conclusion, vous l'aurez compris et constaté, les taches de ramassages des déchets sauvages, ainsi que celles des feuilles mortes sont nécessaires pour le bien-vivre ensemble et «le maintien de nos merveilleux écrins pour se ressourcer», tels que vous les citez.

Nous espérons ainsi, Monsieur le Conseiller, avoir répondu à votre interpellation.

M. Mark est satisfait de la réponse de la Municipalité.

11.7 Interpellation de Mme Johanne Vetter: "Que faire de nos 192 fourmis sans fourmilière de garde?"

Mme Johanne Vetter (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs du public,

Dans l'encadré bleu d'un article du 20minutes paru le 15 mars dernier, le nombre d'enfants en attente d'une place en accueil préscolaire à Montreux est dévoilé. Actuellement, 192 enfants âgés de 3 mois à 4 ans sont sur liste d'attente d'après cet article. Après quelques recherches, force est de constater que l'entier du réseau vaudois semble surchargé et ne dispose pas suffisamment de places d'accueil de jour. Selon «l'évaluation des besoins en place d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans» menée par la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) en 2018, les demandes en place d'accueil sont en hausse dans toutes les régions du canton. Toutefois, dans les zones urbaine-suburbaine, dont le Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) fait partie, la croissance de ces demandes se fera probablement plus rapidement d'ici à 2030 pour diverses raisons territoriales, démographiques et sociétales. Mentionnons également que le REME occupe la 22ème sur place sur les 29 réseaux vaudois en matière de capacité d'accueil répondant à la demande institutionnelle, ce qui nous situe donc dans les derniers en terme de satisfaction. A titre personnel, le REME m'a confirmé que ma fille (sur la liste d'attente depuis 8 mois) n'aurait probablement pas de place avant août 2023 et qu'elle ne sera absolument pas garantie dès lors. En parallèle, plusieurs concitoyens qui ont obtenu, il y a quelques mois, un agrément pour l'accueil de jour en milieu familial et ayant des places disponibles à cet effet, m'ont rapporté avoir plusieurs fois demandé à l'administration du REME quand

est-ce qu'un/plusieurs enfant(s) leur seront attribués et n'ont toujours pas obtenu de réponse à ce jour.

Selon le préavis 05/2021, 37 places d'accueil en milieu collectif devaient être créées dans le cadre du déménagement de la garderie «les Moussaillons», devenant «les Fourmis», à la rue des Vergers 4 à Clarens. Initialement l'ouverture de cette garderie était prévue à l'automne 2022, puis repoussée au 1er janvier 2023 comme précisé dans la réponse à l'interpellation de mon collègue Olivier Müller. Pour rappel, l'ouverture de ces places supplémentaires ne permet de répondre que partiellement à la demande cantonale. Aussi, le rapport final de la COGEST 2021 soulève le fait qu'en période pré-Covid, le plan était de créer 96 places supplémentaire d'accueil parascolaire et 146 en préscolaire. Post-covid, il n'est prévu finalement qu'une augmentation de 44 places supplémentaires en préscolaire et aucune en parascolaire d'ici 2026. Je souligne également au passage que sur ces 44 potentielles nouvelles places, 10 se situent à la Pouponnière mais les 34 autres sont prévues dans le projet des «Grands Prés».

Ainsi, afin de pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie privée, comme bon nombre de parents sur la commune, je me permets de vous poser les questions suivantes:

1. Quand est finalement prévue l'ouverture de la crèche «Les Fourmis» à Vergers 4?
2. La mise en exploitation des nouveaux outils informatiques au sein de l'administration du REME ne disposait pas d'un calendrier détaillé au moment du préavis 21/2022, est-ce qu'un calendrier plus précis a pu être établi à ce jour?
3. Avec ce nouveau système informatique, sera-t-il possible d'inscrire son enfant auprès du REME pendant la grossesse et non dès la naissance, comme le font beaucoup d'autres communes?
4. A Veytaux, une crèche privée a vu le jour, le réseau REME ayant refusé la création d'une crèche publique. Pouvez-vous nous dire pour quel motif cela a-t-il été refusé?
5. Quelles sont les solutions envisagées pour la création de nouvelles places d'accueil pré- et parascolaire d'ici 2026?
6. Quel scénario la Municipalité envisage-t-elle de suivre si les 34 places prévues sur le site des Grands-Prés ne voyaient pas le jour?

Je vous remercie pour votre attention et d'avance pour vos réponses.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit, mais auparavant les deux interpellateurs ayant souligné ce qui est paru dans la presse, c'est-à-dire les 192 enfants qui n'avaient pas de place, il est utile de préciser ce que l'article ne dit pas, c'est-à-dire que la situation évolue de semaine en semaine, voire tous les jours. Aujourd'hui, 3 semaines après l'article nous en sommes à 145 et pas 192. Cela évolue en fonction de la situation des familles qui modifient leurs demandes, qui retirent, qui rajoutent, qui trouvent des solutions mixtes. Ce qui fait qu'il serait plus utile de parler de liste de demandes, plutôt que de liste d'attente. J'apporterai tous les éléments et réponses aux questions dans la réponse écrite.

11.8 Interpellation de M. Olivier Müller: PACom: sait-on suffisamment où on va?

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

2 pages, arial 11.

L'annulation du PGA en avril 2020 par le tribunal fédéral a eu et a toujours des conséquences absolument désastreuses pour notre commune, et c'est n'est pas fini. Voici une étendue, de l'ampleur des dégâts, et ces chiffres ne sortent pas du chapeau mais m'ont été confirmés récemment par plusieurs professionnels du monde de la construction de la région:

- Une baisse de chiffres d'affaires qui se compte en millions voire en dizaines de millions chez les bureaux d'architectes et d'ingénieurs de par chez nous
- Une baisse de chiffre d'affaires qui se compte en dizaines de millions voire en centaines de millions chez les artisans et entreprises de construction de la région
- Des licenciements qui se comptent en dizaine.
- Des nouvelles places de travail et des nouvelles places d'apprentissage qui ne peuvent être créées
- Des forces de travail qui se désintéressent de venir travailler à Montreux
- Des pertes fiscales évidentes
- Des faillites d'entreprises effectives ou en passe de l'être
- Des investisseurs qui abandonnent purement et simplement les projets montreu-siens ou bien l'idée d'y investir et vont voir ailleurs





DOOBLE

VOTRE 2^{ÈME} PAIRE À PARTIR DE CHF 1.-*

 Optic 2000

Une nouvelle vision de la vie

*Voir conditions en magasin

JAUQUET SA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ**

(021 / 963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch

NOVASTYLE SA
CUISINE & DRESSING
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino

Tél. 021 963 13 14

Continental
The Future in Motion

elcomel
Electricité • Téléphonie • Informatique

Rte de Brent 13C • 1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch



Perréaz
Paysagiste
Entretien d'immeuble

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

www.prodirectories.net/perreazpaysagiste

Electro'Dep SArl
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Metal Assistance SA

**Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres**

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

PCL
TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1^{ère} commande
-20%



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **30** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

L.T. Peinture Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpeinture.ch
www.ltpeinture.ch



Official Partner

Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux

Avenue du Casino 50

1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54

Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch



ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve
021/968.20.68 – info@glappeysa.ch

Nettoyage de votre véhicule

AU RATON
LAVEUR

Nouveau à Chailly-Montreux
Lavage de votre voiture.

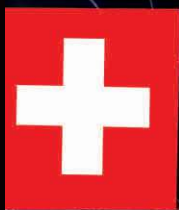
Intérieur et extérieur

Sur rendez-vous au
021 964 31 91



Rte des Châtaigners 3
1816 Chailly-Montreux

*Véhicules spéciaux et très sales tarif sur devis



Fête Nationale

Quai de Montreux

28 juillet 1er août

Marché artisanal

de 10 h à 22 h

01.08.23

**10 h Ouverture des stands
Animations musicales**

22h Partie officielle

22h30 Feux d'artifice

- Des loyers qui ne rentrent plus ou pas chez les propriétaires
- Des familles qui voient le projet immobilier de toute une vie qui passera peut-être à la trappe
- Une pénurie de logement particulièrement prononcée sur notre commune, induisant des hausses des loyers et la désertion de notre jeunesse montreuusienne qui ne peut ni trouver ou ni se payer le luxe d'habiter ici pour leur premier appart.
- Un dégât d'image énorme pour notre commune

Et cette liste est très certainement non exhaustive. Il y a toujours une réelle urgence à avoir un PACom le plus rapidement sous toit. On imagine bien que la Municipalité a toujours été consciente de tout cela, mais pour être honnête, et je sais que le sentiment est partagé par d'autres conseillères et conseillers, j'ai parfois l'impression que les gens, ici ou ailleurs, ne se rendent pas bien compte de l'ampleur des dégâts et que tout n'a pas toujours été fait pour avancer le plus vite possible de la part des divers acteurs concernés.

Le postulat Filippone de 2020 demandait l'élaboration d'un PACom en deux ans. En février 2022, la Municipalité nous promettait ce PACom pour 2024. Aujourd'hui, on apprend que le PACom sera pour 2027. Un nouveau retard digne des plus grands projets ferroviaires de romandie. Le retard déjà accumulé n'est plus rattrapable, et il sera sans doute difficile de réussir à gagner du temps pour la suite, mais il faut surtout absolument ne plus en perdre ni à l'interne, ni lors des échanges à venir avec le canton et l'agglomération. On compte donc sur la Municipalité pour être un acteur et non un réacteur dans l'avancement du PACom de notre commune.

Lors de la communication du 1er mars 2023, on lit que c'était visiblement ordre, contre-ordre et finalement désordre de la part du canton, en particulier entre ce qui a été dit lors du 14 septembre 2022 et le retour écrit daté du 24 janvier 2023, quatre mois après. Le revirement cantonal est important et on ne sait plus trop sur quel pied danser.

Voici encore quelques réflexions supplémentaires.

Tout d'abord concernant le rôle de l'agglomération. L'agglomération n'est pas un organe décisionnel, les conventions signées liant les communes tiennent plus du gentleman's agreement que d'un accord instaurant formellement un nouvel échelon institutionnel. Le message concernant la LATC rappelle d'ailleurs bien que le niveau institutionnel de l'agglomération n'existe pas. Idem pour la CORAT, qui est un organe uniquement consultatif. D'ailleurs sur le site internet de l'agglomération Rivelac, on lit bien que «l'agglomération Rivelac favorise la bonne entente et la collaboration intercommunale et intercantonale dans la planification et la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire». Ceci est un point à garder dans un coin de la tête lors des discussions avec l'agglomération, en particulier concernant la zone à bâtir.

Concernant l'urgence d'avoir un PACom sous toit à Montreux, rappelons encore que Montreux est l'une des seules, si ce n'est la seule commune n'ayant aucun plan général d'affectation conforme à la LAT, alors que les

autres communes vaudoises peuvent construire sur la base de leurs plans désuets mais conformes à la LAT, à Montreux nous ne pouvons pas. Cette situation est, comme le dit le tribunal fédéral, aussi extraordinaire qu'incompréhensible et il y a urgence à y remédier, d'autant plus que Montreux fait partie de la moitié des communes vaudoises en état de surdimensionnement. En outre, Montreux étant la 3ème commune la plus peuplée du canton, la capacité d'accueil pour les 15 prochaines années y est importante et rappelons que le canton prévoit 1 millions de vaudoises et de vaudois à l'horizon 2050. Last but not least, l'absence de PACom plombe l'économie et le développement de toute une région. Dans une naïveté qui frise l'insolence, j'espère que le canton est sensible à ces arguments et qu'il considèrera dans le futur aussi que le PACom de Montreux n'est pas juste un dossier parmi 300 autres et qu'une certaine priorité devrait y être donnée. Si nécessaire, peut-être que nos députés ici présents, notre Syndic en tête, pourraient-ils tenter de plaider la cause montreuusienne au Grand Conseil?

Du côté des responsabilités municipales, l'avis préliminaire joint en annexe au préavis 08/2023 a le mérite de bien clarifier les attentes de la part du canton et de mettre en évidence ce que doit faire la Municipalité avant la première séance de coordination.

Tout cela amène à poser les questions suivantes pour tenter de savoir un peu mieux où l'on va avec ce PACom:

- 1) Le rapport DOLCI indique que les stratégies de redimensionnement de la zone à bâtir se sont basées uniquement sur les directives cantonales. Quand est-ce que la Municipalité pourra-t-elle communiquer au conseil communal ses propres intentions concernant la future zone à bâtir, c'est-à-dire sa première vision du nombre d'habitants-emplois au centre et hors centre et donc du dézonage qui en résultera?
- 2) Si la Municipalité souhaite encore adapter la limite du périmètre compact d'agglomération tel que défini actuellement, quel temps supplémentaire cela prendra-t-il par rapport à la limite du périmètre compact telle que définie aujourd'hui?
- 3) Est-ce que la Municipalité a réagi à cet accord préliminaire du 24 janvier 2023, qui semble sur certains points largement plus défavorables à notre commune que ce qui avait été discuté le 14 septembre 2022?
- 4) Est-ce que la Municipalité sait pourquoi le canton a changé de position entre les discussions du 14 septembre 2022 et le retour écrit du 24 janvier 2023?
- 5) Est-ce que la Municipalité partage l'avis que l'agglomération est une entité consultative et non décisionnelle, qui ne peut donc pas imposer de manière unilatérale et contraignante un chiffre déterminé de zone à bâtir pour notre commune?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter, si possible par écrit.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule permettez-moi, M. l'interpellateur, de considérer que si la Municipalité a certes pris un certain temps, comme vous semblez le regretter vu vos propos dans le cadre du dépôt sur le préavis pour le financement de l'appel d'offres pour l'élaboration du PACom, ce n'était pas inutile vu que la position du Canton était difficile à cerner. Il est bien de ne pas être parti bille en tête et de devoir revenir plusieurs fois en arrière en devant revoir les orientations de base.

C'est pour cela que la Municipalité avait depuis le début l'intention de se faire accompagner, mais elle avait aussi besoin de pouvoir établir un cahier des charges aussi précis que possible. A titre personnel je me permets de vous féliciter d'avoir trouvé des directives claires à la Municipalité dans l'avis préliminaire du Canton. Personnellement je trouve cette clarté floue, si ce n'est obscure.

Toujours est-il que je vais répondre à vos questions:

1. *Le rapport DOLCI indique que les stratégies de redimensionnement de la zone à bâtir se sont basées uniquement sur les directives Cantonales. Quand est-ce que la Municipalité pourra-t-elle communiquer au conseil communal ses propres intentions concernant la future zone à bâtir, c'est-à-dire sa première vision du nombre d'habitants-emplois au centre et hors centre et donc du dézonage qui en résultera?*

Lorsqu'elle a communiqué au sujet des études DOLCI, la Municipalité a dit que sur les résultats s'agissant du périmètre hors centre lui paraissaient tangibles et le Canton confirme globalement ceci. Au niveau du centre, entre ce que le Canton nous a dit et ce qu'il nous a écrit, la marge de manœuvre est, au sens de la Municipalité, encore difficile à cerner. La Municipalité doit, et c'est l'un des principes qu'elle défend et qui est précisé dans le cahier des charges pour le mandat d'accompagnement de l'élaboration du PACom, établir cette stratégie avec des partenaires qui eux comprendront bien les intentions et les limites mises par le Canton.

Cela ne répond pas de manière précise à votre question, mais nous ne pouvons pas faire mieux à ce stade : plutôt que des objectifs chiffrés, l'intention de la Municipalité est prioritairement d'élaborer un document juridique solide et notamment d'aller dans le sens de la LAT, en densifiant le périmètre de centre.

Le principe est bien de concentrer les constructions dans les périmètres de centre, avec les taux de densifications minimaux imposés, et ensuite d'agir dans les hauts, là où c'est pertinent, plutôt à l'intérieur des villages.

En bref, les résultats chiffrés ne peuvent donc pas être donnés pour l'instant concernant le périmètre de centre alors que pour le périmètre hors centre, nous nous référons aux communications précédentes de la Municipalité.

2. *Si la Municipalité souhaite encore adapter la limite du périmètre compact d'agglomération tel que défini actuellement, quel temps supplémentaire cela prendra-t-il par rapport à la limite du périmètre compact telle que définie aujourd'hui?*

La Municipalité a bel et bien l'intention de questionner cette limite, mais elle se permet de rappeler que cette limite doit être validée

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON NOUVEAU PROPRIÉTAIRE



RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



(5 étoiles Tripadvisor et Google)

Viandes à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)

TABLE DES CHEVALIERS
50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE
MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE
EVJ / EVG



Pâtes maison flanées dans la meule de fromage en salle



FONDUES

**ASSIETTE
DU JOUR**



RACLETTE

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch



La piscine du Casino

**Baignade, cocktails, glaces,
petite restauration**

Faites une pause rafraîchissante dans un cadre d'exception,
niché entre lac et montagnes !

OUVERT PAR BEAU TEMPS DE 10H À 20H



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE

par l'agglomération. Seule, la Municipalité ne peut pas faire la démarche et elle a déjà informé RiveLac de son souhait d'étudier la modification de la limite. Le délai de définition d'un nouveau périmètre dépendra donc de la réaction des autres communes et de leurs envies, étant entendu que nous pouvons partir du principe que chaque commune peut avoir son appréciation sur son territoire, mais que cette limite doit être cohérente d'une commune à l'autre. Il faudra notamment que nous nous connectons d'un côté à Veytaux et de l'autre à Blonay ou la Tour-de-Peilz suivant où passe cette limite.

Il est donc difficile de fixer un délai, mais je vous rappelle que l'intention de l'agglomération c'est de se doter dans les grandes lignes d'un plan directeur intercommunal, cette année encore.

3. *Est-ce que la Municipalité a réagi à cet accord préliminaire du 24 janvier 2023, qui semble sur certains points largement plus défavorables à notre commune que ce qui avait été discuté le 14 septembre 2022?*

Comme vous l'avez vu, cet avis préliminaire n'est pas assorti de voies de droit, il n'y a donc pas de moyen formel. A ce stade, la Municipalité n'a pas encore réagi, car elle attend de pouvoir avancer avec des prestataires spécialisés qui auront peut-être une vision complémentaire à la nôtre.

Je me permets ici de préciser, parce que cela rejoint la question suivante, que nous pourrions nous attendre à ce que le Canton soutienne la commune et nous aide à aller vite. Il s'agit des promesses que Mme la Cheffe de Département Christelle Luisier a fait lorsqu'une délégation municipale l'avait rencontrée, suite à l'annulation du plan général d'affectation. Or, sans vouloir nous mettre à dos le Canton, lorsque nous voyons qu'il faut plusieurs mois pour avoir un procès-verbal d'une séance et que ce dernier est un document qui ne reflète pas complètement le contenu de la séance, nous pouvons douter de ce soutien. Reste qu'à ce stade nous sommes tributaires du Canton pour beaucoup d'aspects, ne serait-ce que parce que nous devons recevoir leur accord final. Nous continuons à garder des contacts constructifs avec le Département, notamment au sein de l'agglomération. Nous travaillons à garder leur soutien, notamment en termes de directives aussi claires et pérennes que possible.

4. *Est-ce que la Municipalité sait pourquoi le Canton a changé de position entre les discussions du 14 septembre 2022 et le retour écrit du 24 janvier 2023?*

Ne travaillant pas au Canton, la Municipalité a de la peine à répondre à cette question. Je peux cependant vous dire que la procédure

usuelle est de n'élaborer les plans d'affectation communaux qu'une fois que les plans directeurs intercommunaux qui les concernent en force.

Aujourd'hui le Canton, s'il souhaite nous aider, doit assouplir cette approche qui consiste à d'abord élaborer une vision régionale, puis d'affecter le territoire communal en fonction de cette vision régionale. Le Canton accepte que nous travaillions en parallèle, mais évidemment qu'il est mal pris aussi, car certaines données chiffrées, certains objectifs ne peuvent pas encore être définis pour la commune de Montreux, étant donné qu'ils ne sont pas encore précisés au niveau de l'agglomération.

Est-ce que c'est la raison du «changement de position» du Canton, nous ne pouvons pas vous répondre, par contre la Municipalité a le sentiment que ce dernier cherche à aider la Commune de Montreux, qu'il est conscient des enjeux pour notre commune. Mais la situation montreuusienne est réellement compliquée et c'est pour cela que le Département cantonal doit être soutenant, mais également garant des procédures en matière d'affectation du territoire.

5. *Est-ce que la Municipalité partage l'avis que l'agglomération est une entité consultative et non décisionnelle, qui ne peut donc pas imposer de manière unilatérale et contraignante un chiffre déterminé de zone à bâtir pour notre commune?*

Il y a peut-être une confusion, car quand nous parlons de RiveLac il y a deux éléments: il y a l'agglomération RiveLac intercommunale qui concerne trois régions, la Riviera, le Haut Lac et la Veveyse Fribourgeoise et la partie strictement vaudoise de l'agglomération, telle qu'elle figure dans le plan directeur cantonal.

Ce qui est clair est que le plan directeur cantonal attend que les régions aient un plan directeur intercommunal pour ensuite pouvoir réaliser des plans d'affectations communaux compatibles avec cette vision.

Nous savons qu'un plan directeur n'est pas contraignant, mais nous savons aussi que si le plan d'affectation communal sort trop de ce plan directeur, le Canton risque de le refuser.

L'agglomération est donc une entité consultative au sens formel, mais une entité qui fixe un cadre qui devra être respecté.

M. Olivier Müller est satisfait de la réponse de la Municipalité.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En lisant les deux communications de la Municipalité figurant dans l'enveloppe de cette séance 6.1 Travaux Rue du Lac à Clarens, et 6.2 «orientation en matière de mobilité et stationnement», j'ai ressenti comme un paradoxe.

Dans la première communication concernant la réfection de la route cantonale RC780 entre Clarens et la Maladaira, on cède à l'égoïsme individuel de certains au détriment des autres, en sacrifiant une voie propre aux transports publics VMCV pour y placer des places de parcs automobiles privées sur le domaine public. Ceci pour répondre à un amendement, accepté devant ce conseil, dont l'objet est en dehors des compétences de ce même Conseil, tel que démontré par l'irrecevabilité de la motion Winkler.

Dans la communication qui suit, la Municipalité décrit l'orientation prise en matière de mobilité et de stationnement, qui semble en totale opposition avec la communication précédente. Je cite «Consciente des défis en matière de mobilité, la Municipalité en a fait l'un des principaux objectifs de son programme de législature 2021-2026. Elle a pris l'engagement d'orienter la mobilité vers davantage de multimodalité et de durabilité, convaincue qu'il s'agit d'un axe de développement important et nécessaire». La mise en place d'un plan de mobilité, digne de notre commune et de notre époque, est une excellente initiative de notre exécutif qui est à saluer. Pourtant, cela commence par une dégradation du projet de réaffectation du secteur Clarens – La Maladaira tel qu'initialement prévu, et je m'en étonne.

Notre groupe rallie volontiers à toutes celles et ceux que cette décision choque et reviendra avec une mesure appropriée vers ce conseil. Merci pour votre attention

Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Madame Bär a dû partir précipitamment et n'as pas pu répondre au point concernant son interpellation. Puis-je revenir sur ce point 11.11 et donner sa réponse?

M. le Président

Madame Bär pourra revenir sur ce sujet elle-même lors de la prochaine séance du conseil.

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

Je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier, ainsi que l'huissier de notre Conseil Jean-Michel Talon pour leur travail et leur collaboration.

Il est 22h57, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

Gendre & Emonet SA

Montreux | Lausanne
A votre service depuis 1994

 GÉRANCE
  COPROPRIÉTÉ
  COURTAGE
  COMPTABILITÉ

www.gendre-emonet.ch



Procès-verbal de la séance
du 5 avril 2023.
La version complète du procès-verbal
peut être obtenue au greffe municipal.



Saviez-vous que le biogaz est une énergie 100% renouvelable, locale et neutre en CO₂ ?

Produit à partir de déchets organiques ou de boues d'épuration,
le biogaz est utilisé pour le chauffage, la cuisson, la production d'électricité,
la mobilité ou les procédés industriels.

Plus d'informations sur energiapro.ch/biogaz



Restons connectés !



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

www.wider-sa.ch



C'est possible!

au 021 962 60 60

dès
CHF 230.-/jour
tout compris*

Tertianum le Bristol, Montreux

Votre appartement protégé au bord du lac

* appartement, pension complète, prestations hôtelières
programme d'animation, présence médicale 24/7, et plus encore...

TERTIANUM